

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 117 (2010)

Artikel: Le palais de Derrière la Tour à Avenches : bilan de trois siècles de recherches : chronologie, évolution architecturale, synthèse
Autor: Morel, Jacques / Bujard, Sophie / Castella, Daniel
Kapitel: VI: Extensions et transformations du complexe résidentiel : État 3 : IIe siècle ap. J.-C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835796>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

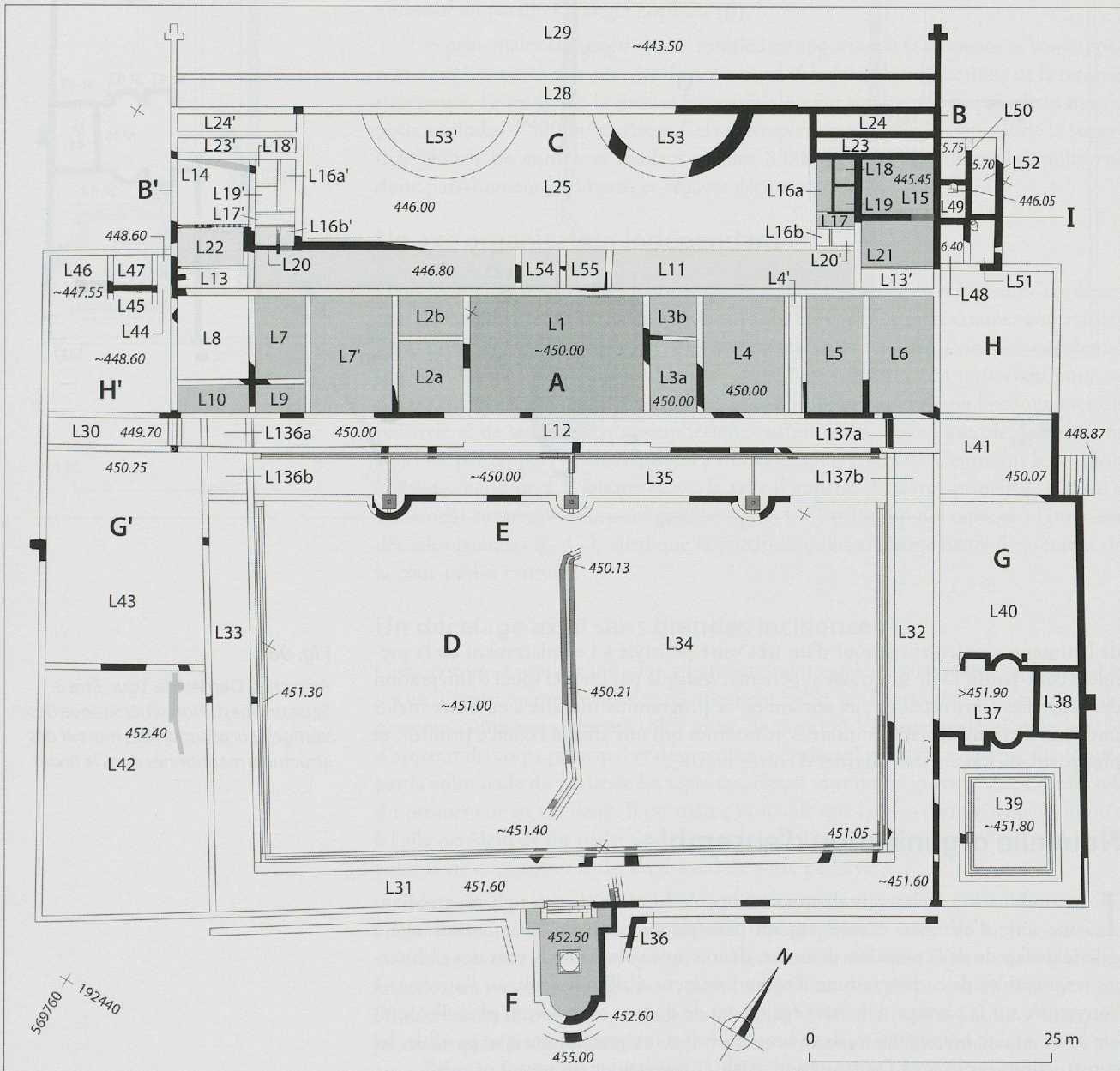
VI

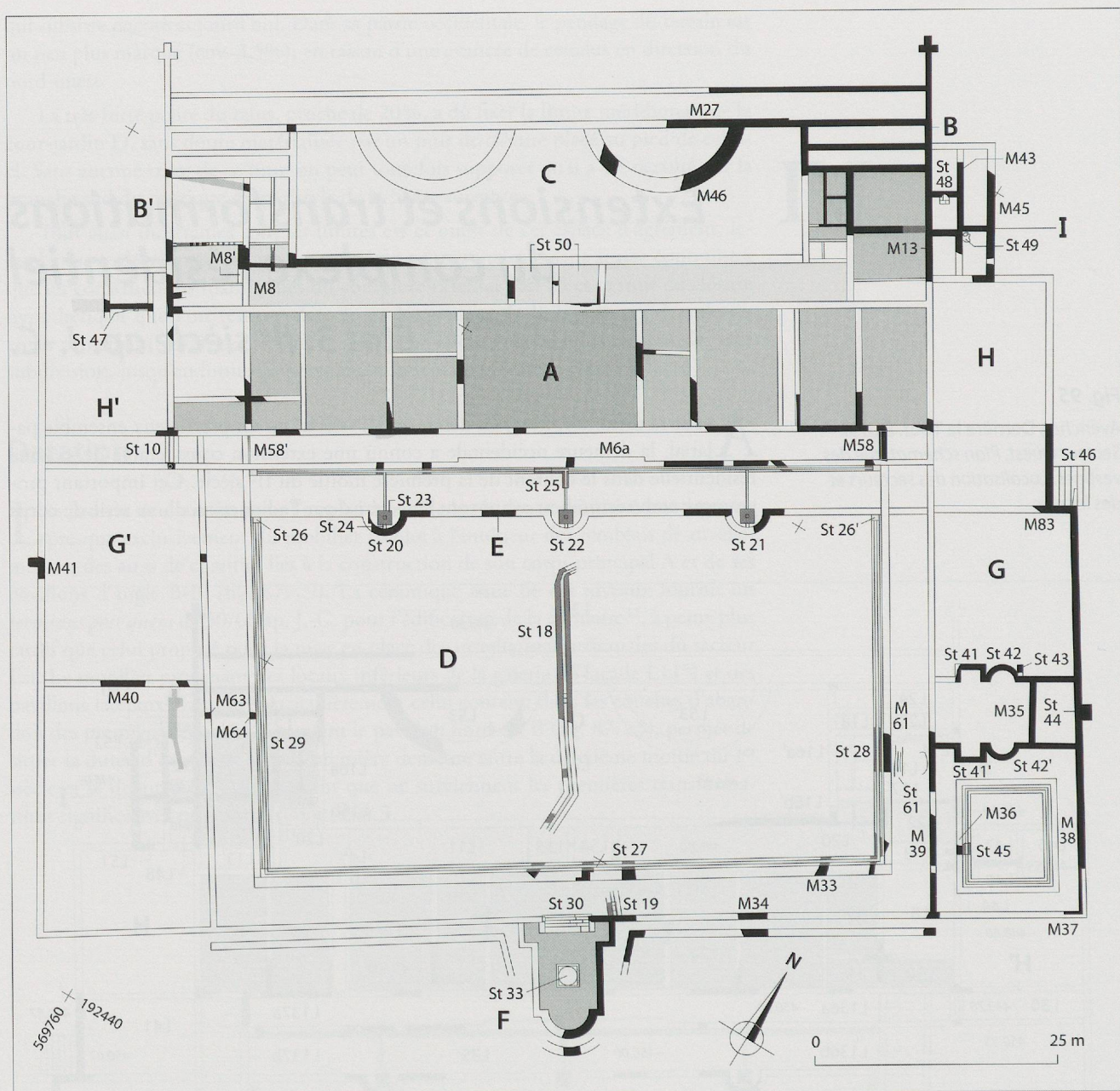
Extensions et transformations
du complexe résidentielÉtat 3: II^e siècle ap. J.-C.

Fig. 95

Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Secteur Ouest. Plan schématique des
vestiges. Localisation des secteurs
et des locaux.

Avant sa métamorphose, au début du III^e siècle, en un prestigieux ensemble palatial, la demeure occidentale a connu une extension considérable de sa zone résidentielle dans le courant de la première moitié du II^e siècle. Cet important programme architectural est avant tout caractérisé par l'adjonction d'une série de corps





de bâtiments s'articulant autour d'un très vaste péristyle à l'emplacement de la première cour-jardin D de la terrasse supérieure. Marqué par un réel souci d'intégration des nouvelles constructions aux anciennes, ce programme unitaire a en outre inclus une série de transformations internes et externes qui ont affecté l'édifice primitif, et plus particulièrement son quartier d'entrée nord C.

Fig. 96

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Plan schématique des vestiges. Localisation des murs et des structures mentionnés dans le texte.

Nouvelle organisation d'ensemble

La combinaison architecturale qui s'est opérée au cours de cette phase, associant une série d'éléments centrés sur un péristyle au corps de bâtiment allongé à galerie de façade de la première demeure, dénote une volonté de la part des architectes responsables de ce programme d'agrandissement d'allier le repli sur l'intérieur à l'ouverture sur le paysage. Désireux également de donner au nouveau plan d'ensemble une certaine homogénéité, ils se sont efforcés d'intégrer, autant que possible, les constructions projetées à l'organisation axiale et symétrique du noyau primitif.

Le nouveau groupe de bâtiments et son articulation avec le corps principal

L'extension du secteur résidentiel sur la terrasse supérieure se distingue en premier lieu par la création d'un immense péristyle, d'une surface d'environ 3'700 m², portiques inclus, visant notamment à la monumentalisation de la demeure et à la régularisation de ses anciens jardins (fig. 95: D). Sa juxtaposition au corps principal (A) et l'intégration de la galerie méridionale de ce dernier (L12) aux trois autres branches de portique, plus larges, encadrant la grande cour-jardin centrale (L31-33), illustrent bien le mode d'articulation entre les unités architecturales anciennes et nouvelles. C'est sur ce vaste espace découvert, ainsi délimité et animé par une série d'exèdres (E), que s'ouvrait le corps principal. Sa salle axiale (L1) faisait face à un pavillon à abside (F) aménagé au pied de l'important talus, en position légèrement dominante à l'arrière du portique méridional de la cour centrale D. Celle-ci était également bordée sur sa largeur par des ailes abritant des pavillons d'agrément également surélevés et des cours secondaires partiellement portiquées (G-G'). Au-delà de locaux d'accès latéraux (L30 et L41), ces ailes se prolongeaient sous la forme d'annexes accolées au corps principal de la résidence (H-H'), l'une faisant vraisemblablement office d'espace de distribution (H), l'autre abritant un secteur thermal (H'). Enfin, une troisième annexe plus modeste, à usage domestique (I), est venue s'adosser au pavillon d'angle nord-est (B).

Les principales transformations extérieures apportées à la demeure se sont apparemment limitées à son quartier d'entrée nord (C). Avec les adjonctions de la terrasse supérieure, l'emprise de la surface bâtie initiale a été augmentée de près de sa moitié pour atteindre 4'500 m² environ. Cela correspond à peu près à la moitié de la superficie globale du complexe résidentiel (env. 8'800 m²), au sein duquel s'équilibrent donc parfaitement bâtiments et espaces découverts.

Un axe organisateur indépendant

Dans leur tentative d'unifier leur composition architecturale en reprenant l'axe directeur de la demeure primitive, les bâtisseurs ont été confrontés à certaines contraintes liées notamment au maintien d'agencements existants, tel l'escalier occidental (fig. 96: St 10). C'est apparemment cet accès, jugé suffisamment important pour ne pas devoir être déplacé, voire supprimé, qui les a obligés à équilibrer l'ordonnance du péristyle et de ses bâtiments périphériques autour d'un second axe, déplacé de 2 m vers l'est par rapport à celui régissant l'édifice originel (fig. 64). Centré sur le pavillon à abside méridional F faisant face à la salle d'apparat du corps principal, cet axe a également commandé dans ses grandes lignes la distribution des espaces à l'intérieur des ailes latérales (G-G'), ainsi que la partition et les aménagements d'agrément de la cour-jardin centrale.

Un décalage axial sans grandes incidences

Cette entorse à une organisation rigoureusement axiale et symétrique de l'ensemble n'a eu *a priori* qu'une incidence relativement faible sur l'harmonie architecturale du nouveau complexe résidentiel. En outre, la position légèrement décalée de la salle d'apparat du corps principal et du pavillon méridional vis-à-vis, en partie dissimulés par la colonnade du péristyle les séparant, n'était sans doute guère perceptible à l'œil du promeneur en ces lieux. Il est même probable que la plus grande largeur donnée à l'aile occidentale du péristyle, en regard de celle de son pendant à l'est, traduise la volonté de compenser le décalage axial du vaste péristyle.

Hormis la position décalée des escaliers latéraux (fig. 96: St 10 et 46), qui découle vraisemblablement de contraintes topographiques et/ou de la situation des voies d'accès extérieures, les quelques variations relevées dans l'agencement des ailes latérales, ou encore les irrégularités de tracé liées aux aléas de la construction, comme l'infléchissement du portique occidental du péristyle en direction du nord-ouest, demeurent quasi insignifiantes en regard d'une réalisation architecturale qui, dans son ensemble, est fortement empreinte d'une recherche d'axialité et de symétrie.

Le grand péristyle D

Bordée sur ses quatre côtés de longs portiques, la nouvelle cour créée à l'arrière du corps principal de la demeure constitue l'élément central et unificateur des différents corps de bâtiments qui se sont développés sur la terrasse supérieure au cours de cette phase d'agrandissement. Cette vaste cour-jardin, d'environ 2'700 m², a été subdivisée en deux espaces de surface inégale s'étageant sur deux paliers (fig. 95: L34-35). Ceux-ci ont été délimités par un mur de terrasse intégrant des niches pour des jeux d'eau (E). Ce sont les seules structures d'agrément attestées pour cet imposant péristyle, qui n'a par ailleurs livré aucune trace de sol aménagé et était probablement occupé en grande partie par des jardins.

La grande cour-jardin L34

L'aménagement sur deux niveaux de l'espace découvert a engendré des travaux de nivellement sur l'emprise de la cour supérieure (fig. 95: L34), afin de compenser le faible pendage du terrain et d'obtenir une aire de circulation plane (alt. 451,00 m).

Une canalisation en position axiale

Les sondages réalisés sur son emprise (2'300 m²), n'ont révélé en tout et pour tout qu'une longue portion d'une canalisation maçonnée courant sous sa partie médiane avec un pendage régulier en direction du nord (fig. 96: St 18). Ses parois maçonnées délimitaient un conduit large de 0,30 m et de 0,70 m de hauteur, doté d'un fond de *tegulae* et d'une couverture de dalles de calcaire (fig. 97).

Sa portion dégagée suit un tracé rectiligne sur 22 m entre deux segments coudés: le coude en direction du nord s'explique aisément par la nécessité d'éviter les aménagements de la terrasse inférieure. Quant à la bifurcation amont de cette conduite vers le sud-ouest, elle résulte très probablement de la nécessité de contourner le pavillon-*triclinium* méridional E.

Une seconde canalisation mise en évidence sous la branche sud du portique L31 (fig. 96 et 106: St 19) devait vidanger le vide sanitaire longeant cette galerie (L36) à l'arrière, et probablement rejoindre le collecteur central de la cour.

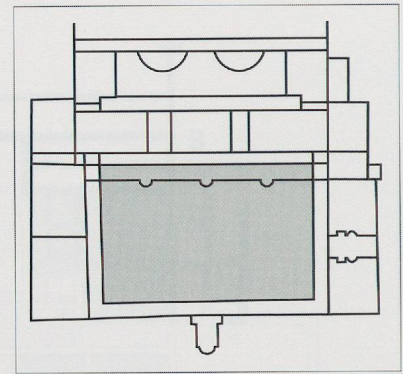


Fig. 97

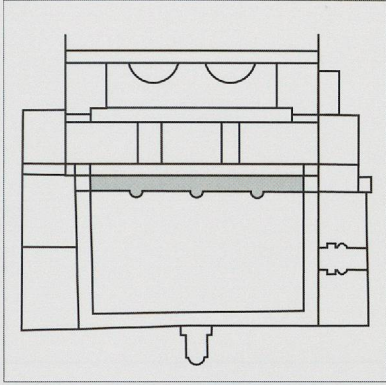
Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Tronçon coudé de la canalisation St 18 dans la cour-jardin L34.

Une pièce d'eau centrale ?

Le tracé axial qu'adopte cette canalisation, alors qu'elle devait obligatoirement bifurquer avant la terrasse inférieure, pourrait s'expliquer par la présence d'une pièce d'eau animant l'espace central de la cour, qu'elle devait desservir. Aucun indice matériel supplémentaire ne peut malheureusement venir étayer cette hypothèse somme toute plausible.

La placette du palier inférieur L35

Le corps principal A s'ouvrait désormais, par l'intermédiaire de son portique méridional L12, de plain-pied sur une placette large de 4,50 m et située 1 m en contrebas de la cour supérieure (fig. 95: L35). Ornée de niches d'agrément pour des bassins ou fontaines intégrées à son mur de fond qui servait en même temps de soutènement à la terrasse de la cour supérieure, cette placette n'a pas livré de traces de son sol, que l'on suppose dallé ou maçonné. Ainsi aménagée, elle a dû constituer un espace privilégié, propice à la détente et à la promenade dans un contexte privé. En certaines grandes occasions, elle a également pu faire partie des espaces d'accueil annexes à la grande salle de réception L1.



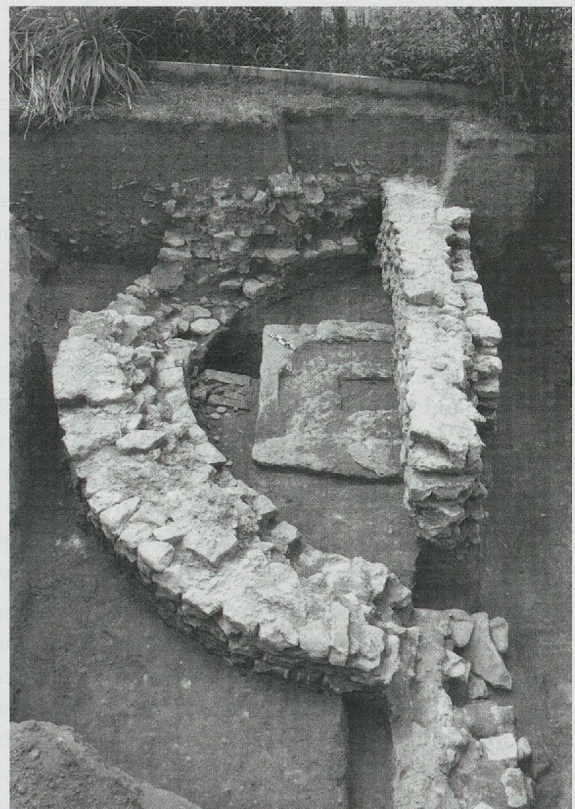
Des niches d'agrément pour des jeux d'eau

En 1924, puis en 1995, ont été mis au jour les vestiges de deux niches maçonnées semi-circulaires (fig. 96: St 20-21), de 3,10 m d'ouverture pour une profondeur de 1,65 m (fig. 98). Au niveau de la cour supérieure, ces niches étaient bordées de dalles de grès, comme en témoigne l'élément incurvé¹ et épousant le profil extérieur de l'hémicycle occidental, découvert en 1995 au voisinage de ce dernier.

L'intérieur de cette même niche (St 20), était occupé par une dalle carrée en grès également, de 1,50 m de côté et stabilisée par quelques pierres calcaires (fig. 98 et 99: St 23). Sa surface délimitée laissait encore deviner la présence d'une cavité centrale peu profonde et quadrangulaire, de 0,45 x 0,35 m. Entre la face arrière de la dalle et la paroi de la niche était disposé un petit socle jointif sommairement maçonné, incluant notamment des plaques de béton de tuileau (fig. 99: St 24).

Fig. 98

Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Secteur Ouest. Palier L35. Niche St 20 et
dalle de grès St 23.



¹ Inv. 95/9838-1. Cf. vol. 2, p. 25 et 36, fig. 15, n° 55.

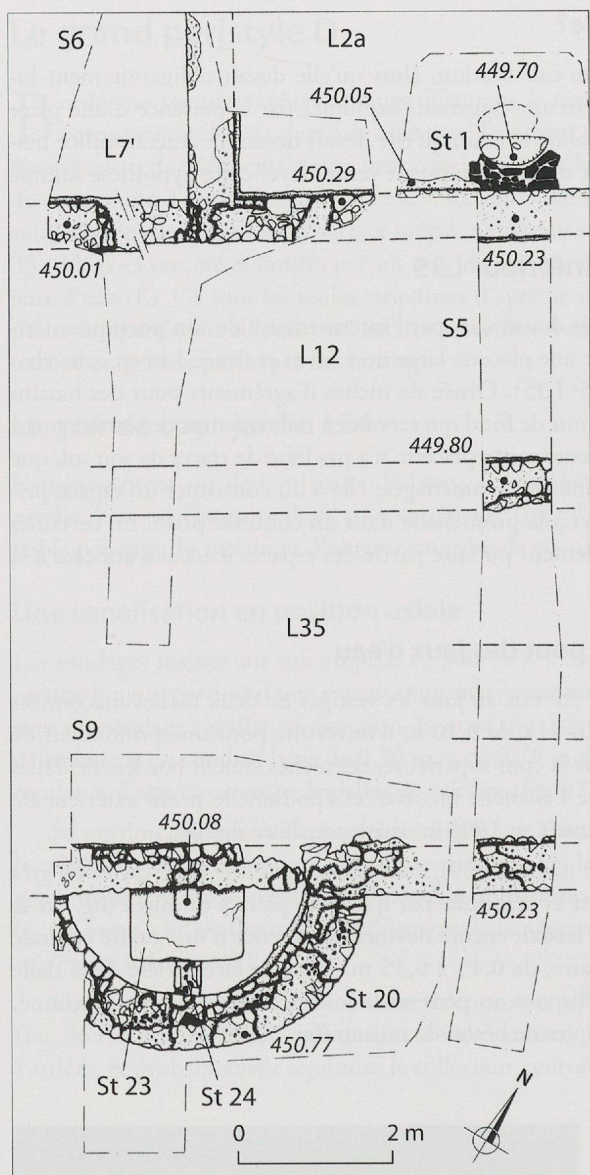


Fig. 99

Avenches, Derrière la Tour. Secteur Ouest. Plan détaillé des sondages 5, 6 et 9. Secteur de la niche St 20 (palier L35).

Ces vestiges peuvent être interprétés comme les substructions d'un bassin ou fontaine, bien que les témoignages d'amenée d'eau fassent défaut. Concernant le système de vidange, ce sont les vestiges découverts en 1924 qui apportent à leur tour une réponse (fig. 27): outre les restes de la niche orientale (fig. 96: St 21), ces fouilles avaient également mis au jour un élément de coulisse en grès (St 25) venant se déverser dans le caniveau du portique nord. Situé dans l'axe de la cour, cet élément signale également l'emplacement d'une troisième niche centrale (St 22).

L'ensemble de ces observations permet par conséquent d'envisager une animation de jeux d'eau à l'intérieur des niches qui rythmaient à intervalles réguliers le mur de fond de la placette L35, égayant ainsi cet espace d'agrément et de dégagement du corps principal de la résidence.

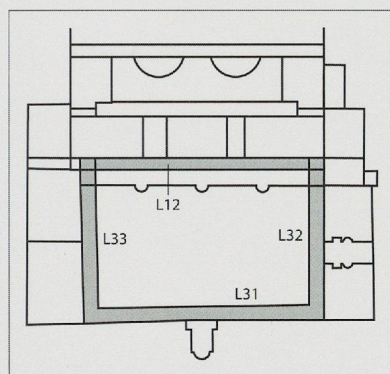
Une circulation latérale?

La position axiale présumée de la niche centrale St 22 écarte provisoirement l'existence d'une allée centrale dans la cour supérieure L34. Par ailleurs, aucune trace apparente d'escaliers permettant d'y accéder directement depuis la placette inférieure L35 n'a été relevée sur les quelques portions connues du mur de terrasse du péristyle. Sur la base d'observations aussi ponctuelles, on ne peut cependant exclure l'hypothèse d'allées parcourant la cour sur ses côtés. On peut également envisager une circulation sous couvert, jusqu'à l'extrémité sud du péristyle, par le biais d'embarchements situés latéralement à chacune des extrémités de la placette et débouchant sur les deux vestibules restitués à la jonction des péristyles.

Le problème de l'évacuation des eaux de toiture au point d'articulation des deux terrasses

Avec ou sans accès latéraux, la création de la placette L35 sur un palier inférieur a sans nul doute eu des incidences sur le système d'évacuation des eaux de toiture des portiques, impliquant l'installation de sacs d'écoulement aux angles nord de la cour supérieure (fig. 96: St 26-26'). Non attesté du strict point de vue archéologique, un tel dispositif semble néanmoins, à nos yeux, la seule solution envisageable au problème posé par cette différence de niveau (1 m). Accessoirement, on peut imaginer qu'une partie des eaux des caniveaux se déversant dans ces chambres a pu alimenter les bassins des niches de la placette, via un réseau de conduites souterraines courant en limite de la terrasse supérieure. Concernant la vidange de ces sacs, elle devait sans doute se faire au moyen de canalisations collectrices en sous-sol, telle celle de la cour centrale (St 18): s'infléchissant vers le nord-est, celle-ci a effectivement pu récolter au passage les eaux de la chambre orientale (St 26'). Plus difficilement concevable du point de vue technique, la poursuite des caniveaux en contrebas du mur de terrasse et des sacs d'écoulement, pour rejoindre sur le palier inférieur celui du portique nord L12, ne peut toutefois être entièrement exclue.

Les portiques



L'une des caractéristiques majeures de l'agencement du péristyle est, on l'a vu, l'intégration du portique de façade méridional du corps principal A de la demeure primitive aux galeries entourant l'immense cour-jardin et sa placette; celui-ci a conservé ses dimensions initiales (2,90 m de large), ainsi que son dispositif axial particulier (fig. 95: L12), tandis que les trois nouvelles branches ont d'emblée présenté une plus grande largeur, variant entre 3,60 m et 3,95 m (L31-33).

Recoupés à une dizaine de reprises par les sondages de 1995 et de 2003 (fig. 61), ces portiques sont essentiellement connus au travers des soubassements de leurs murs de fond et de stylobate. Seuls les murs des portiques sud et est ont partiellement conservé leur élévation: celui de la branche orientale possédait encore un élément de fresque de son décor de bas de paroi originel, ainsi que l'empreinte du dallage qui devait équiper ces portiques. En revanche, les indices concernant leurs colonnades sont pratiquement inexistant².

Toutes les branches de portique étaient bordées de caniveaux en dalles de grès pour la récolte de leurs eaux de toiture. Ces derniers, ainsi que les murs de fond et de stylobate présentent des variations dans leurs dimensions, laissant supposer qu'à l'origine les toitures des différents portiques n'étaient pas nouées. Certains de ces vestiges portent en outre des traces de réfections qui témoignent de la restructuration de tout ou partie des galeries du péristyle au cours des phases suivantes.

Le portique sud L31

Ce portique constitue, avec le pavillon-*triclinium* à abside qu'il devance (fig. 95: F), le corps de l'aile méridionale du péristyle. S'étirant sur une longueur de 64,50 m, il n'est pas parallèle au portique du corps principal opposé (L12): perpendiculaire au portique oriental (L32), il s'infléchit en effet en direction du sud-ouest pour également former un angle droit avec la galerie occidentale (L33). En outre, il a été constaté que le tracé de son mur de fond (M34) s'incurvait légèrement vers le sud à l'est du pavillon à abside F; on suppose qu'il en allait de même pour sa portion ouest non atteinte par les fouilles. Ainsi restitué, cet agencement particulier donnait à cette branche une largeur utile variant entre 3,60 m, à la hauteur du pavillon méridional, et 4 m à chacune de ses extrémités.

Le stylobate du portique sud semble avoir présenté à l'origine une largeur de 1,05 m, analogue à celle donnée au soubassement de la colonnade nord sur son tronçon bordant la salle axiale L1 (fig. 96: M6a). Dans le cas présent, les maigres indices disponibles suggèrent un stylobate de largeur égale sur toute sa longueur (M33). Ce mur était précédé d'un caniveau large de 0,90 m environ, dont les dalles de grès étaient dotées d'une rigole centrale de 30 cm de large (St 27); ces dernières étaient sommairement disposées au sommet d'un niveau de chantier, lié à leur taille et à leur ajustement.

² Cf. vol. 2, p. 14-16.

Aucune trace du sol de la galerie n'a été relevé: il était peut-être constitué d'un dallage, comme le laissent supposer les éventuelles empreintes observées dans le portique oriental; il devait être ici aménagé au-dessus de la canalisation de drainage des eaux de retenue du vide sanitaire L36 (St 19), qui traversait la galerie pour rejoindre le collecteur de la cour centrale (St 18).

Le portique nord L12

De façon à compenser le décalage altimétrique d'environ 1,60 m entre les portiques latéraux L32-33 et le portique nord L12, ce dernier a été modifié à ses deux extrémités par l'adjonction de locaux d'angle (fig. 95: L136a/b et L137a/b), abritant quelques marches d'escalier (cf. fig. 238 et 242). Ces travaux sont attestés par la présence de murs de refend dans le prolongement des branches de portique est et ouest (fig. 96: M58-58'). L'escalier d'accès occidental (St 10) a été maintenu, de même que l'agencement particulier du stylobate du portique L12, plus massif à la hauteur de la salle d'apparat L1.

Le portique est L32

Cette galerie, y compris le local d'angle oriental, est longue de 43 m pour 4 m de largeur. Son stylobate original présentait une largeur de 0,75 m (fig. 96 et 100: M61); il

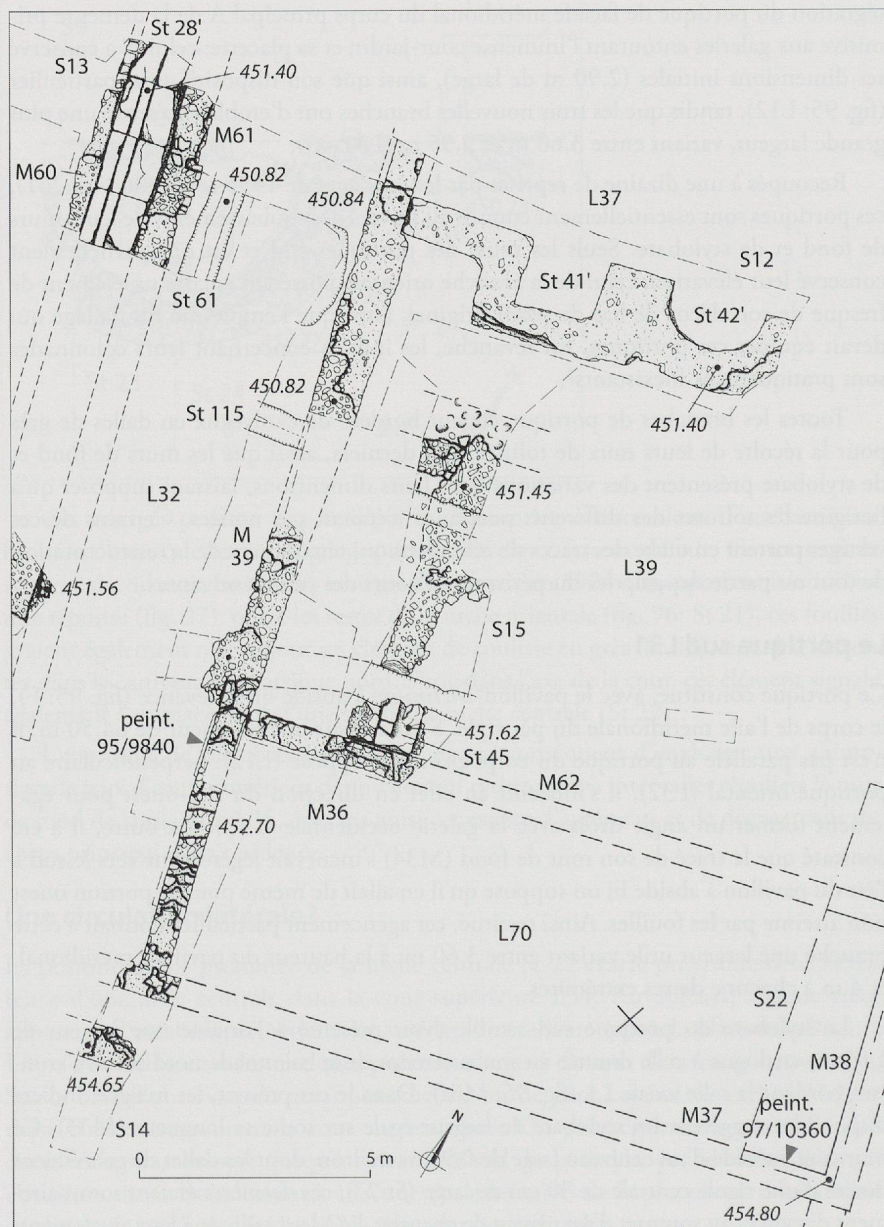


Fig. 100

Avenches, Derrière la Tour. Secteur Ouest, sondages 1995-1997. Plan pierre-à-pierre du local L39 (aile orientale G) et de l'angle sud-est du portique de la cour-jardin L34 (L31/L32).

Fig. 101

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Peinture murale en place contre le parement ouest du mur M39 (portique oriental L32). Ensemble 95/9840.



était bordé, à une distance d'une vingtaine de centimètres, par un caniveau en dalles de grès larges de 0,80 m et munies d'une rigole centrale (St 28). Un sondage ouvert à son angle avec le portique sud (fig. 61: S 16) a en outre mis en évidence le point d'articulation de leurs canalisations respectives.

Comme celui du sud, le caniveau oriental était dépourvu de radier. Un deuxième sondage pratiqué plus au nord, à la hauteur du pavillon de l'aile latérale G (fig. 100: S 13), a démontré que sa portion aval avait été occultée par l'épais soubassement maçonné des caniveaux de l'état 4A.

Un décor précieux

Un troisième sondage réalisé à l'intérieur de cette galerie (fig. 100: S 14) a révélé une plaque d'enduit peint³ qui adhère encore au bas de la paroi du fond du portique (fig. 100: M39 et fig. 101). Ce document s'avère précieux à plus d'un titre: outre sa datation stylistique, du début du II^e siècle, et son rapprochement avec le décor de l'une des pièces de l'annexe du pavillon d'angle nord-est B⁴ (fig. 95: I), contemporaine de cette phase, ce vestige de décor livre la position d'un interpanneau, qui sert de base à la restitution du rythme de la colonnade du portique. Enfin, la partie basse de ce décor présente un bourrelet de mortier rectiligne qui pourrait correspondre à l'empreinte du dallage dont était équipée cette galerie⁵.

Le portique ouest L33

Atteint par deux sondages d'emprise très limitée, ce portique n'avait conservé que les fondations de ses murs de fond et de stylobate, larges de 0,70 m (fig. 96: M63 et M64). Seul le caniveau de l'état 4 a pu être relevé en coupe, en limite de fouille. Il se superpose à une couche mêlant pierres calcaires et fragments de grès susceptible de correspondre au démantèlement de la première canalisation que l'on restitue à l'image de son pendant oriental (fig. 96: St 29).

Perpendiculaire à la branche sud, cette galerie se distingue par son léger infléchissement vers le nord-ouest, résultant peut-être d'une contrainte topographique rencontrée dans le secteur sud-ouest, au relief plus accidenté. Ces observations ponctuelles ont toutefois permis de préciser sa position et ses dimensions, analogues à celles du portique oriental. Comme ce dernier, elle se connectait au nord à un local d'angle (fig. 95: L137a/b et fig. 234) abritant quelques marches permettant de compenser le décalage altimétrique entre les portiques nord et ouest.

Le décor peint des portiques du grand péristyle

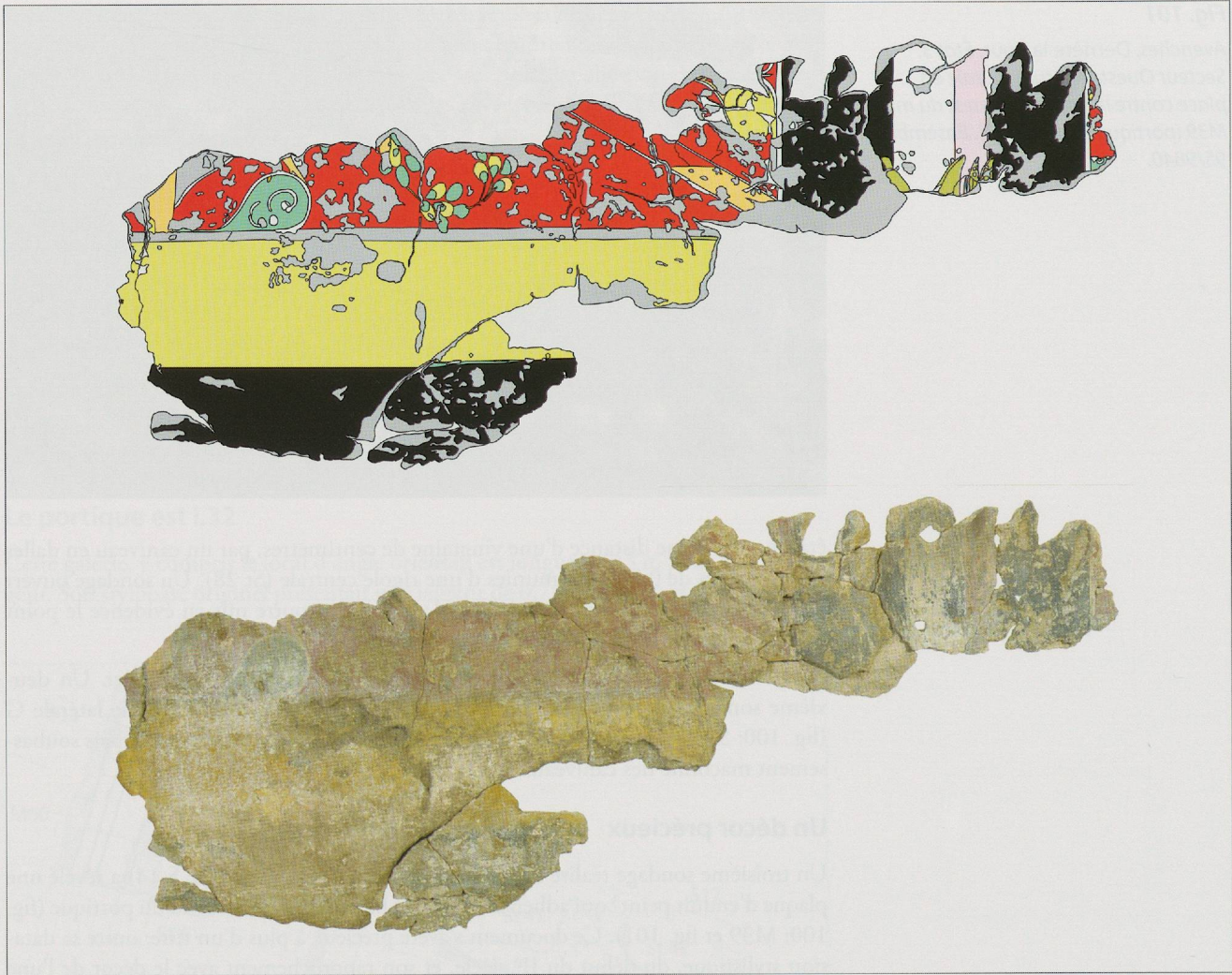
Michel E. Fuchs
Sophie Bujard

Non loin de l'angle sud-est du péristyle (fig. 100), le mur est M39 du portique oriental L32 avait conservé un enduit de bas de paroi en place sur une hauteur maximale de 77 cm (fig. 101). La plaque elle-même a été dessinée *in situ* à l'échelle 1:1 sur nappe

³ Ensemble 95/9840. Situation: fig. 100.

⁴ Ensemble 89/7543.

⁵ Cf. vol. 2, p. 58.



plastique, puis redessinée après restauration; seul un petit fragment d'intercompartiment (3,5 x 4 cm) a disparu entre les deux opérations et certains éléments distordus remplacés à bonne hauteur. La restauration a été faite en automne 1995 sous la direction d'André R. Glauser, alors chef du laboratoire de conservation-restauration du Musée romain; le panneau mis au point a été présenté en 1996 dans le cadre d'une exposition temporaire sur les peintures murales romaines du lieu⁶.

Le mortier

Un *intonaco* blanc très fin (couche a) reçoit la couche picturale. La couche b n'est pas celle à forte proportion de calcaire jaune rencontrée dans le *triclinium* d'été (cf. *infra*); proche de la couche c de l'enduit du *triclinium*, elle apparaît toutefois plus blanche, moins compacte, moins friable et usant d'un sable plus varié, avec inclusion de gravier plus grossier, brunâtre. Du fait de la restauration, les couches inférieures, directement en relation avec l'accrochage sur le mur, n'ont pas été observées. Cependant, des fragments recueillis dans l'ensemble 95/9847 à proximité, issus de la même paroi, révèlent un mortier d'accrochage jaune-beige. Ils montrent par ailleurs que la zone médiane dont proviennent les éléments comportait, elle, la couche b de mortier jaune-beige calcaire (virant au rose sous l'action du feu).

Le décor conservé

Seule une partie de la zone inférieure du décor est lisible (fig. 102). Sur 32 cm de hauteur, le dépôt calcaire laisse discerner deux parties distinctes d'une plinthe: en contact avec le sol, un champ gris-noir se développe sur près de 15 cm. Un filet vert de 4-5 mm surmonte la jonction avec le champ supérieur. Celui-ci est caractérisé par un bandeau jaune, à gros empâtement et stries de coups de pinceau bien marqués sur 16,5 cm de hauteur. Une bande verte de 12-15 mm fait la séparation avec le registre

Fig. 102

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Relevé et photo de la peinture murale en place contre le parement ouest du mur M39 (portique oriental L32). Ensemble 95/9840. Échelle 1:10.

⁶ FUCHS 1996.2.

supérieur. Là, une alternance de fonds réserve le noir à un intercompartiment de 42 cm de largeur entre des filets blancs de 8-9 mm et le rouge à un compartiment dont la moitié est visible sur 85 cm, comme l'atteste un tracé préparatoire incisé. Au centre de l'intercompartiment, un montant de 13-13,5 cm de largeur montre un côté gauche de 8,5 cm blanc-beige devenant blanc verdâtre vers le haut, surmonté de trois touches blanc-vert teintées de beige; un côté droit se dessine sur une largeur de 4,5-5 cm, de couleur marron-rose vers le bas, marron-beige vers le haut, rehaussé de touches jaune-beige en haut, bleues en bas. La base, incomplète, était constituée d'un effet de feuilles sur 10 cm de hauteur, s'ouvrant sur chaque angle du montant en des couleurs différentes selon le point de vue adopté: à gauche domine le blanc-rose, au centre et au bord de la face blanche, le blanc verdâtre, à droite et au bord de la face marron-rose, le beige, le tout impliquant un éclairage de la gauche.

À droite du compartiment rouge, un tracé préparatoire double légèrement incisé donne le centre de la composition et permet ainsi de restituer une hauteur interne totale de 42 cm; une bande oblique de 4-4,2 cm invite à restituer un triangle jaune bordé de filets blancs dont la pointe est située à 37,4 cm du filet blanc vertical de séparation des champs noir et rouge. Au milieu du côté extérieur, un fleuron jaune se dessine sur 4 x 6,2 cm, dont la corolle rouge n'est autre que le fond laissé apparent. Le triangle est occupé par un motif cordiforme jaune de 18 cm de largeur, dont les bords et la volute intérieure sont rehaussés de blanc. L'axe de symétrie du compartiment est, lui, orné d'un fût jaune de 5 cm de largeur; un coussinet vert à bordures et volutes blanches s'étend sur 19 cm, la partie arrondie faisant 8 x 9,5 cm; un ornement jaune bifide vient se poser sur l'arrondi supérieur du coussinet, probablement rattaché à un décor fonctionnant avec un motif vert bordé de blanc accolé au fût jaune. Entre centre et bord du compartiment prend place une branche au mouvement arrondi qu'agrémentent au moins trois bouquets de six feuilles dont les trois de l'extrémité sont vertes et les trois centrales jaunes à base verte.

Le décor situé à droite de l'intercompartiment n'était pas le même que le précédent. Bien que ténus, les indices laissés sur le fond rouge parlent en faveur d'un motif du type demi-fleuron appuyé au filet blanc de séparation, avec corolle grise, peut-être noire à l'origine, et feuilles ou pétales blanc-jaune, étalés sur 7,5 cm depuis le milieu du compartiment. 2,5 cm plus bas, un tracé incisé en arc de cercle borde le départ d'une bande d'encadrement verte; trois touches blanches sont posées sur le tracé préparatoire.

Le décor restitué

La plaque livre suffisamment d'éléments pour restituer et le décor inférieur du mur oriental de la grande cour du palais et le rythme des panneaux qui scandaient le milieu de paroi. Remarquons tout d'abord que l'intercompartiment, calculé de centre à centre de filets blancs d'encadrement, fait 42,5-43 cm de largeur, reprenant ainsi la dimension choisie pour les pilastres des longues parois du *triclinium* d'été et approximativement celle des intercompartiments de l'abside; comme sur ces derniers, le fond noir est occupé par un montant central qui, au vu de sa largeur, pose la même question de savoir s'il se prolongeait sans interruption ou non au niveau de l'interpanneau. Toutefois, dans ce cas, ce n'est pas d'un fût de colonne qu'il s'agit, mais d'un pilier ou d'un piédestal de forme quadrangulaire. L'effet de marbre recherché, la base à touffe de feuillage et le fait que la séparation entre compartiments et intercompartiments se limite à un simple filet blanc incitent à choisir le support de corniche inférieure plutôt que le pilier soutenant l'entablement de zone haute.

Grâce aux tracés préparatoires, la hauteur et la largeur du compartiment sont connues: 42 x 170 cm; on notera que la largeur, en comptant les 0,5-1 cm de filets, correspond à quatre fois celle de l'intercompartiment. Le jeu symétrique est tel que le triangle et le motif cordiforme se complètent sans autre sur le côté gauche de l'espace, tout comme la base du motif central. Le décor est par ailleurs si proche de celui de la *villa* d'Oberwichtlach BE que certaines solutions adoptées sur ce dernier pourraient être choisies pour le portique avenchois⁷.

Pour ce qui concerne la restitution de la zone médiane de la paroi, à commencer par la corniche inférieure, la solution proposée par la peinture d'Oberwichtlach peut

7 DRACK 1986, p. 29, pl. 7a-b; FUCHS 1989, p. 43-45, fig. 13b-c.



Fig. 103

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Fragments d'enduits peints attribués au fond de portique du grand péristyle. Ensemble 95/9847. Échelle 1:3.

servir de modèle avec ses 10 cm de hauteur de bandes intermédiaires rouges et jaunes. Cependant, en fonction de la corniche attestée dans l'abside du *triclinium* d'été, une hauteur de 15-16 cm ne doit pas être exclue. Pour le reste, les fragments issus de l'ensemble 95/9847 permettent d'esquisser le décor (fig. 103). Fond rouge et fond noir constituaient l'alternance de panneaux et d'interpanneaux, sans effet de chiasme par rapport à la zone inférieure. Les panneaux rouges étaient agrémentés d'une bande verte d'encadrement intérieur bordée de filets blancs ou jaunes (4,3 cm de largeur), rehaussée d'une touche blanche (ou jaune) à l'angle; ils se détachaient sur le fond noir qui formait prédelle dans la partie basse. Là se développaient des scènes figurées sur sol factice vert, dont une scène de chasse montrant l'arrière-train d'un cervidé et des touffes de feuillages.

Un décor du premier quart du II^e siècle digne d'un portique

Le décor d'Oberwichtlach est à mettre premièrement en parallèle avec celui du portique est de la grande cour du palais, que ce soit pour la plinthe divisée en deux champs de couleur jaune et rouge, pour les rameaux en volute, les demi-cercles, le système de bandes d'encadrement ici en carré sur la pointe, là en triangle. Une deuxième peinture de bas de paroi a été prélevée dans la même *villa*, attribuée à la même période, avec plinthe mouchetée cette fois-ci, mais dont on retiendra le demi-cercle partant du haut et du bas du compartiment et les trois feuilles qui en ornent le centre; la bordure des demi-cercles est ornée de perles et de pirouettes blanches selon un système bien connu pour la décoration des disques, que l'on rencontre aussi à Avenches, dans l'*insula* 10 Est⁸. Ce sont certainement des filets du même genre qui limitaient les demi-cercles de *Derrière la Tour*. Stylistiquement, les peintures d'Oberwichtlach sont datées entre fin du I^{er} et début du II^e siècle. Un troisième décor est à mettre en relation avec le décor d'Avenches, issu de la pièce 1 du Monument d'Ucuëtis à Alésia: connue uniquement par un dessin, la peinture faisait alterner en bas de paroi des compartiments noirs à demi-cercles dans les bords, carrés sur la pointe au centre et vice-versa, les intercompartiments rouges étant complètement occupés par des cratères; A. Barbet rapproche d'abord la paroi de peintures du III^e style finissant, alors que R. Thomas, à juste titre, place le décor à l'époque flavienne, datation du dernier tiers du I^{er} siècle ap. J.-C. que semble privilégier finalement A. Barbet⁹. Des triangles et des carrés verts et rouge bordeaux cernés de blanc apparaissent en compartiments de bas de paroi sur une peinture de la *villa* de Colombier NE datée de la fin du I^{er} ou du début du II^e siècle ap. J.-C.¹⁰; ils sont reliés entre eux par des volutes de feuilles

8 Oberwichtlach: DRACK 1986, p. 29-30, pl. 7d-f; FUCHS 1989, p. 43, fig. 13a. Avenches, *insula* 10 Est, Maison I, salle L.7: FUCHS 2003, p. 440-445, fig. 156-157; pour les occurrences et les références du motif de perles et de pirouettes, voir DELPLACE 1992, p. 262-265.

9 BARBET 1983, p. 149-150; THOMAS 1995, p. 257, fig. 187; BARBET 2008, p. 133-134, fig. 185-186.

10 Voir FUCHS *et al.* 2006, fig. p. 28.

semblables à celles du portique de *Derrière la Tour* et leur aménagement sur des fonds noirs en alternance avec des touffes de feuillages sur fonds rouges renvoie à un langage proche de celui qui est utilisé à Avenches.

Coussinets et motifs cordiformes font partie du répertoire du III^e style, que l'on voit à Avenches même dans l'*insula* 3, un exemple tibérien de coussinets posés de chaque côté d'un cratère en calice rouge bordeaux sur base de paroi à fond rose¹¹. Le motif cordiforme apparaît lui sur le support au masque du «salon rouge» de l'*insula* 18 exposé au Musée, peinture datée vers 45-50 ap. J.-C.¹². Toutefois, le rendu de l'un et l'autre motif en appelle bien plus aux décors de périodes flavienne et trajane, aux ornements des candélabres de la pièce à fond jaune de l'*insula* 1 d'Avenches et de la *villa* de Gränichen AG¹³. Volutes et motifs cordiformes simplifiés remplis de vert ou de rouge se retrouvent sur une peinture de la rue Vigne-de-Fer à Limoges, datée archéologiquement entre 50 et 150 ap. J.-C., stylistiquement d'époque néroflavienne; à la proximité du traitement des motifs s'ajoute l'apparition du même genre de branches feuillues partant de part et d'autre d'une hampe centrale¹⁴. La mode du remplissage des ornements comme les coussinets et autres volutes et fuseaux est certes présente au début du III^e style, mais elle va s'amplifier à la fin du même style et devenir quasi systématique sur les parois de la *Domus Aurea* de Néron à Rome¹⁵. De même, la forme du fleuron jaune se rencontre dans la *Domus Aurea* et, plus proche encore de notre exemplaire, à Bregenz A, sur une peinture à panneaux rouges et candélabre sur fond noir datée d'époque flavienne¹⁶.

La base de pilier de l'intercompartiment se rapproche quant à elle d'exemplaires du IV^e style à Pompéi¹⁷. De petits piliers à chapiteaux corinthiens séparent compartiments et intercompartiments en zone inférieure de la paroi dionysiaque de Cologne, sous les piliers de la zone médiane, séparés d'eux par une corniche; le décor est daté d'époque néronienne tardive à flavienne précoce par R. Thomas, mais pourrait être plus tardif en regard des exemples de Baugy-sur-Clarens VD et d'Yvonand VD datés vers 110 ap. J.-C.¹⁸. C'est encore à ce dernier exemple que se rattache la peinture du portique L32 par le traitement de sa prédelle animée.

On retiendra finalement l'insertion de ce décor dans une série relativement bien représentée sur sol suisse à la fin du I^{er} et au début du II^e siècle. L'usage d'un mortier proche sinon identique à celui utilisé dans le pavillon-*triclinium* F en fait finalement un ensemble illustrant parfaitement le programme décoratif de l'état 3 de la *domus*.

Le pavillon à abside méridional F

Contrairement aux ailes latérales G-G', qui regroupent plusieurs espaces, le pavillon qui constitue l'élément terminal du complexe résidentiel au sud (fig. 95: F) se trouve isolé à l'arrière de la branche de portique méridionale du péristyle D (L31). Pour les raisons évoquées plus haut, sa position est légèrement désaxée par rapport à la grande salle de réception du corps principal A. Dégagé sur la moitié de sa surface seulement¹⁹, il s'avère être le corps de bâtiment le mieux conservé de l'ensemble des vestiges mis au jour, sans doute parce qu'il était protégé par l'important talus contre lequel on l'avait adossé (fig. 106).

Le vide sanitaire

L'implantation du pavillon à son pied a nécessité un décaissement important de l'important talus méridional, en même temps que la création d'un vide sanitaire couronnant le pavillon et doublant la branche du portique sud (fig. 106: L36). En amont de cette galerie, large de 0,90 m pour une hauteur conservée de 1,80 m, le terrain a été faiblement excavé pour aménager une étroite bande de circulation (fig. 109: c6, sommet).

Une composition bipartite

Le dégagement de la moitié est du pavillon sur toute sa profondeur permet d'en restituer le plan complet en forme de *tau* de 9 x 6 m, sans l'abside et les niches.

11 FUCHS 1983, p. 31-34, fig. 4.5a; DRACK 1986, p. 18, fig. 3; FISCHBACHER/FUCHS 2006, p. 27-32.

12 BARBET 1983, p. 155, fig. 31; DRACK 1986, pl. 3b, 3; FUCHS 1995, p. 83, fig. 7-8, 11.

13 Avenches, *insula* 1: DRACK 1986, p. 12, fig. 3.5; THOMAS 1995, p. 269, fig. 204 (peinture faussement attribuée à l'*insula* 4); FUCHS 1989, p. 16-18, fig. 6a; BÉARAT/FUCHS 1996, p. 38, fig. 2; FISCHBACHER/FUCHS 2006, p. 81-88. Gränichen: DRACK 1986, p. 29, fig. 13; FUCHS 1989, fig. 21c.

14 BARBET 1975, p. 95-100, fig. 1-3; ERISTOV 1987, fig. 6; THOMAS 1995, p. 283-284, fig. 214-215.

15 IACOPI 1999, fig. 14, 30-37, 93-94.

16 Rome, *Domus Aurea*: IACOPI 1999, p. 71, fig. 67 (voûte de la salle d'Achille à Scyros). Bregenz: THOMAS 1995, p. 249-250, fig. 178.

17 CERULLI IRELLI *et al.* 1993, vol. 1, fig. 73-74, vol. 2, fig. 119a-b, 193a, 211, 214a, 228a.

18 Cologne: THOMAS 1995, p. 227-229, fig. 155. Baugy: FUCHS 1993, fig. 11. Yvonand: DUBOIS 1996, fig. 5.

19 Des contraintes d'ordre avant tout économique et de temps nous ont empêché de dégager dans son entier ce local qui n'était au demeurant pas directement menacé par des projets immobiliers et autres travaux de génie civil.



Son agencement intérieur peut se subdiviser en deux parties distinctes (fig. 106): un secteur d'entrée avec escalier et niches latérales et la salle à abside ornée d'un tapis de mosaïque et d'un décor pariétal à motifs architecturaux (cf. fig. 239 et 243).

Le secteur d'entrée

L'escalier St 30

Le pavillon méridional se trouve surélevé d'environ 0,90 m par rapport à la circulation dans le portique sud L31. On y accédait par une volée de cinq marches en dalles de grès jointives, d'une largeur totale de 5,05 m, intégrées au mur de fond du portique; leur hauteur moyenne est de 0,22 m pour un pas de 0,32 m. La marche palière, plus large, et sa bordure affleurent au niveau du sol de la salle dans lequel elles sont encastrées (fig. 106: St 30 et 104).

L'encadrement de l'entrée

L'ouverture dans le portique était marquée par des pilastres engagés, dont l'empreinte laissée dans son mur de fond indique une section de 0,50 x 0,30 m. Ces éléments prenaient appui sur des piédestaux moulurés en calcaire blanc, eux aussi intégrés à la maçonnerie de la galerie (fig. 105-107: St 31). Ce dispositif encadrait une baie dont la largeur est restituée à 4,40 m.



Fig. 104

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Vue générale du pavillon à abside méridional F.

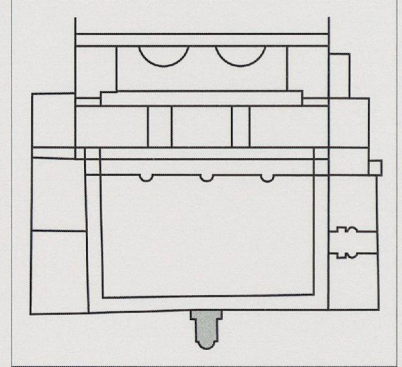


Fig. 105

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Détails de l'entrée du pavillon à abside méridional F et du piédestal St 31.



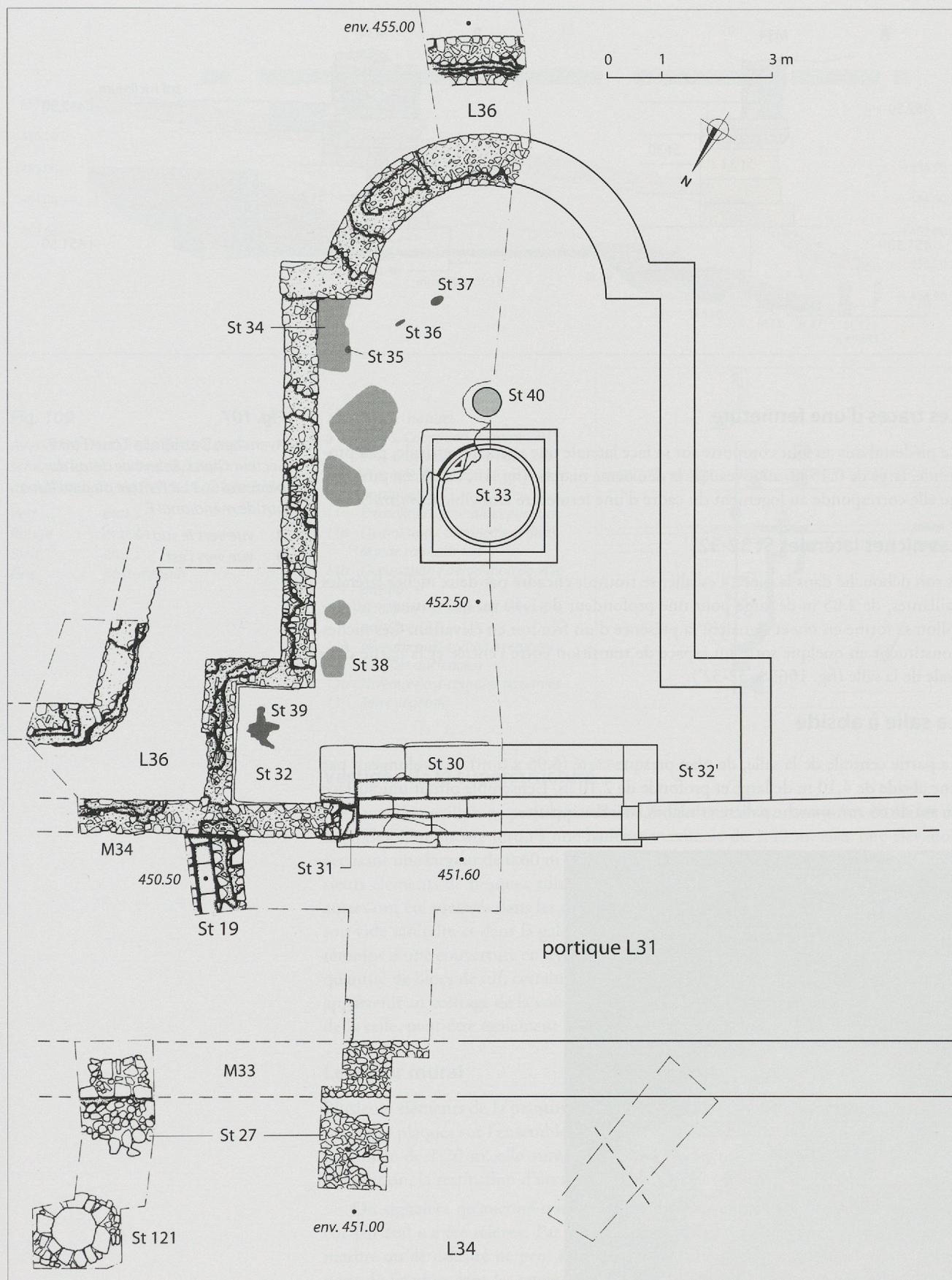
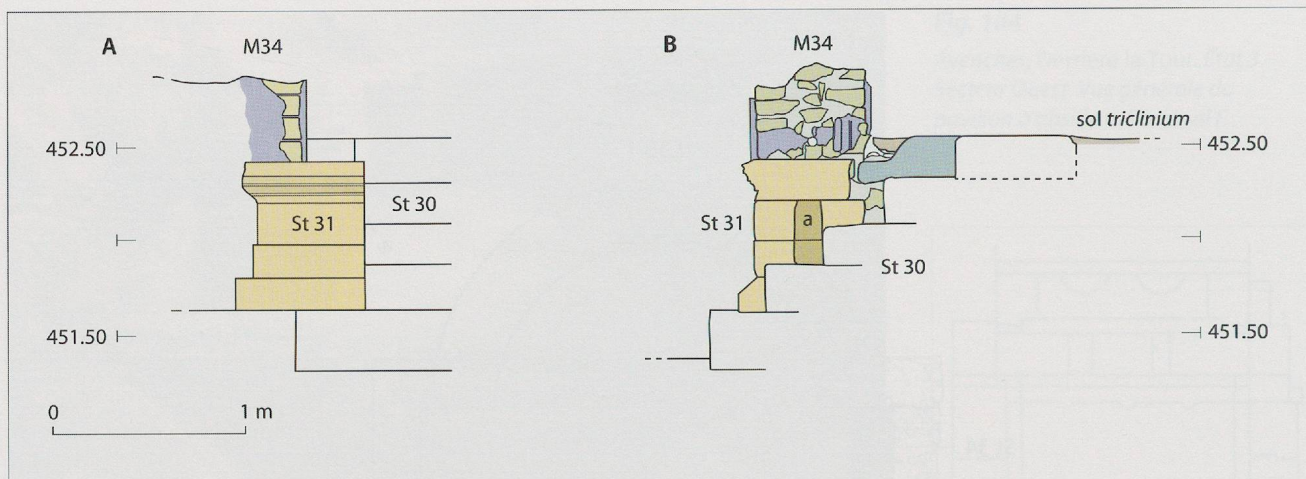


Fig. 106
 Avenches, Derrière la Tour. État 3.
 Secteur Ouest. Plan du pavillon à
 abside méridional F.



Les traces d'une fermeture

Le piédestal mis au jour comporte sur sa face latérale une encoche verticale, peu profonde, large de 0,15 m, au niveau de la deuxième marche (fig. 107: a). Il est probable qu'elle corresponde au logement du cadre d'une fermeture amovible (*claustra*?).

Les niches latérales St 32-32'

À son débouché dans la pièce, l'escalier se trouvait encadré par deux niches latérales saillantes, de 2,05 m de large pour une profondeur de 1,40 m, qui donnent au pavillon sa forme en *tau* et signalent la présence d'un fronton en élévation. Ces niches constituent en quelque sorte un espace de transition entre l'entrée et la partie centrale de la salle (fig. 106: St 32-32').

La salle à abside

La partie centrale de la salle, de plan presque carré (6,95 x 6 m), se prolongeait par une abside de 4,10 m de large et profonde de 2,10 m. L'ensemble offrait une surface au sol de 65 m², marche palière et niches latérales incluses.



Fig. 107

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Relevé de détail du piédestal St 31 à l'entrée du pavillon à abside méridional F.

A vue vers le sud
B vue vers l'est

Fig. 108

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. L'intérieur du pavillon à abside méridional F.

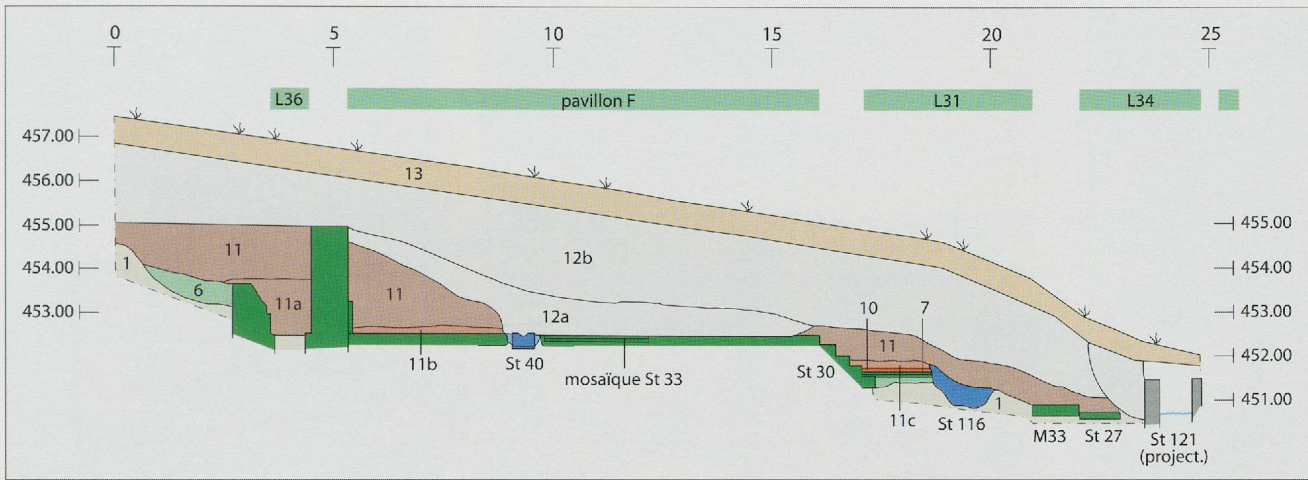
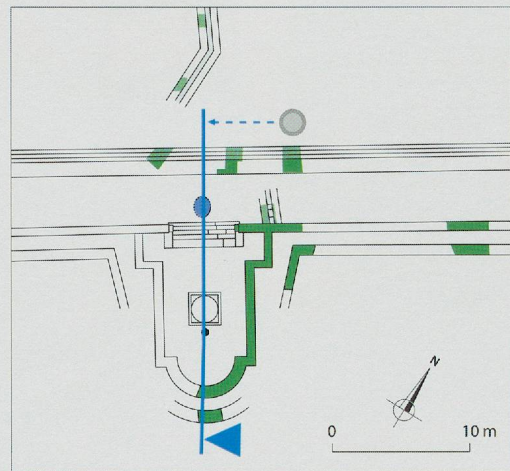


Fig. 109

Avenches, Derrière la Tour. Coupe schématique à travers le pavillon à l'abside méridional F et plan de situation.

Vert état 3
Rouge état 4A
Bleu état 5
Gris post-romain

- 1 Terrain naturel
- 6 État 3. Construction (remblais)
- 7 État 3. Sol dans le portique L31
- 10 État 4(A). Recharge de sol dans le portique L31
- 11 Démolition générale supérieure
- 11a Démolition / comblement dans le vide sanitaire L36
- 11b Occupation / démolition dans le pavillon F
- 11c Occupation / démolition dans le portique L31
- 12a Niveaux post-romains remaniés (fouilles anciennes)
- 12b Niveaux post-romains remaniés
- 13 Terre végétale



Vestiges de la superstructure

Les murs du pavillon en petit appareil de calcaire hauterivien, aux joints soulignés au fer, s'élevaient encore jusqu'à une hauteur maximale de 2,40 m, avec une élévation accusant une largeur de 0,60 m pour le corps central et de 0,90 m pour l'abside. Plusieurs éléments de fresques adhéraient encore à ses parois, tandis que de nombreux autres ont été prélevés dans les couches de démolition à l'intérieur du pavillon, dans son vide sanitaire et dans la galerie au pied de l'escalier (fig. 106: c11b-c). Outre les témoins d'une couverture en *tegulae* et *imbrices*, ces couches renfermaient une grande quantité de blocs de tuf, certains de forme légèrement tronconique: ceux-ci devaient appartenir au coffrage de la voûte en cul-de-four de l'abside, voire à celui du plafond de la salle, peut-être également voûté (fig. 111).

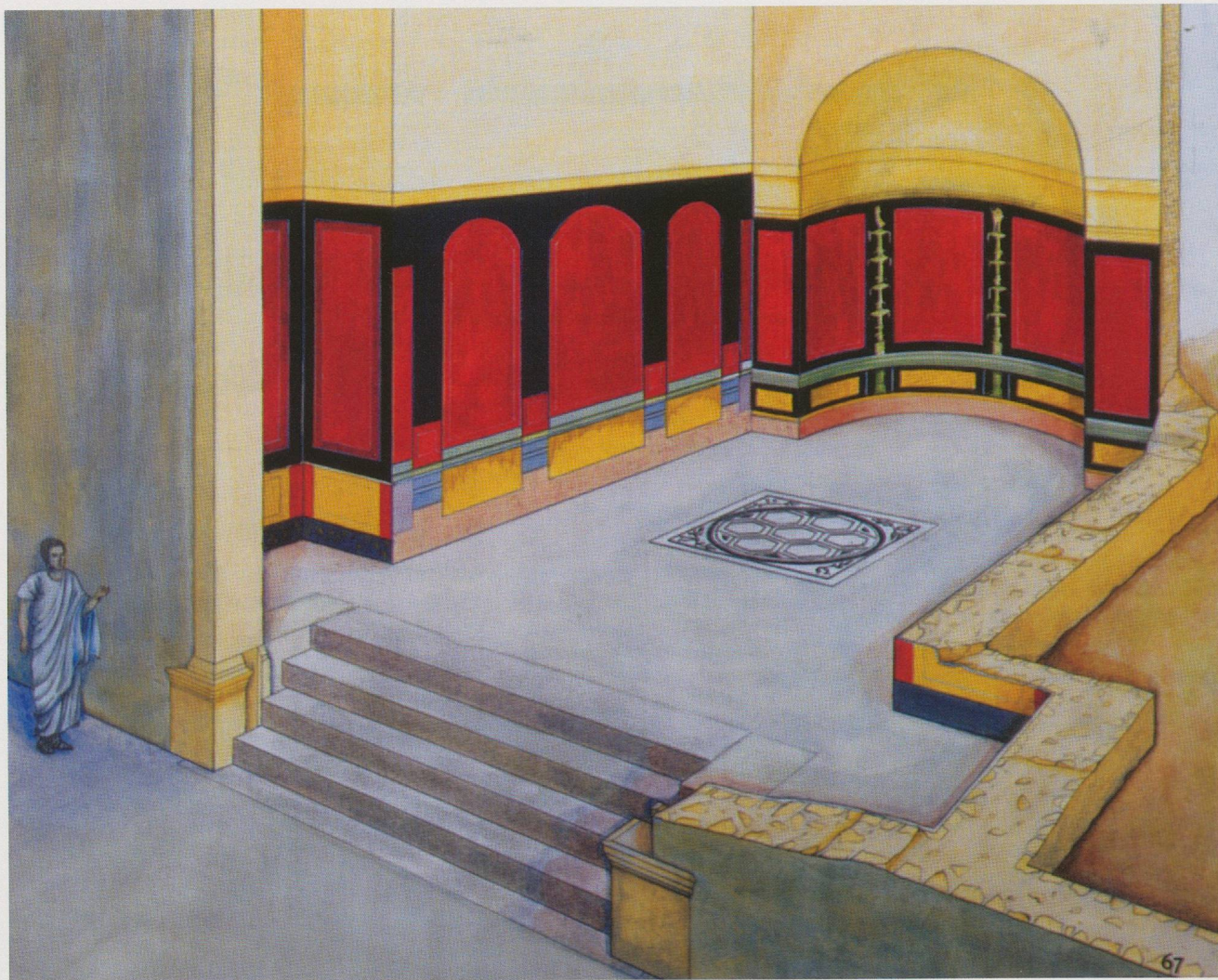
Le décor mural

Plusieurs éléments de la peinture murale qui ornait cette salle subsistaient encore en place par plaques sur l'ensemble des parois dégagées. Conservée jusqu'à une hauteur maximale de 1,20 m, elle autorise, avec les fragments récoltés dans les niveaux de démolition, la restitution d'un riche décor pariétal (*cf. infra*)²⁰.

On signalera qu'aucune trace évidente de rénovation ou de changement de décor pariétal n'a été relevée. Par ailleurs, l'hypothèse d'un revêtement en plaques de marbre ou de calcaire ne peut être retenue en l'absence de traces de clous ou crampons de fixation dans les parements des murs, éléments indispensables pour assurer le maintien d'un revêtement aussi lourd; en outre, les niveaux de démolition à l'intérieur du pavillon n'ont livré aucun fragment de placage.

La totalité des fragments prélevés *in situ* et dans les couches de démolition avoisinantes appartiennent au même programme, vraisemblablement contemporain de la construction du pavillon, dans la première moitié du II^e siècle. Cette datation est

20 Ensembles 95/9905-9908; 9910-9912; 9914.



étayée par une série d'indices chronologiques fournis par les quelques ensembles céramiques en relation avec la création du péristyle et de ce pavillon.

D'une manière générale, il semble que peu de modifications aient été apportées au pavillon durant toute sa période d'utilisation, du moins celles-ci ne sont-elles pas perceptibles sur les vestiges subsistants. Les observations faites sur le décor mural sont également valables pour le sol qui ne présente aucune trace apparente de réfection.

Le décor peint du pavillon-*triclinium* F

Michel E. Fuchs
Sophie Bujard

De tous les secteurs fouillés sur le site de *Derrière la Tour*, c'est la zone du pavillon-*triclinium* F qui a livré la plus grande quantité de peinture murale. Le remblai de la moitié orientale fouillée recelait nombre de fragments venant compléter les informations livrées par les enduits conservés *in situ* sur les parois. En 1996, au profit d'une exposition sur les peintures murales romaines d'Avenches²¹, une première tentative de dessin de restitution en couleur des peintures du *triclinium* a été élaborée par Ch. Chevalley et M. E. Fuchs (fig. 110). Elle était basée sur le relevé des peintures trouvées en place, complété par un passage en revue des fragments, sans essais de collages poussés. Quelques ensembles ont heureusement passé par l'œil expert de S. Bujard en été 2009; comme il fallait s'y attendre, la recherche de collages a apporté des compléments notables d'informations, dont il était indispensable de tenir compte. Ainsi est démontré une fois de plus combien il est nécessaire de passer par cette approche pour confirmer ou infirmer les premières hypothèses avancées sur un ensemble donné.

Le *triclinium* était peint en trois zones différenciées, correspondant à chacune des parties qui le constituent. Pour la salle centrale et l'exèdre latérale de l'entrée, c'est essentiellement la peinture en place qui a permis d'en restituer le décor, les fragments

Fig. 110

Avenches, Derrière la Tour.
État 3. Secteur Ouest. Restitution
hypothétique du pavillon à abside
méridional F. Première proposition
(1996).

²¹ L'exposition a été montée à l'occasion d'une table ronde organisée par l'Institut de minéralogie de l'Université de Fribourg et l'Institut d'archéologie et d'histoire ancienne de l'Université de Lausanne sur les analyses en peintures murales romaines: FUCHS 1996.2, BÉARAT *et al.* 1997.



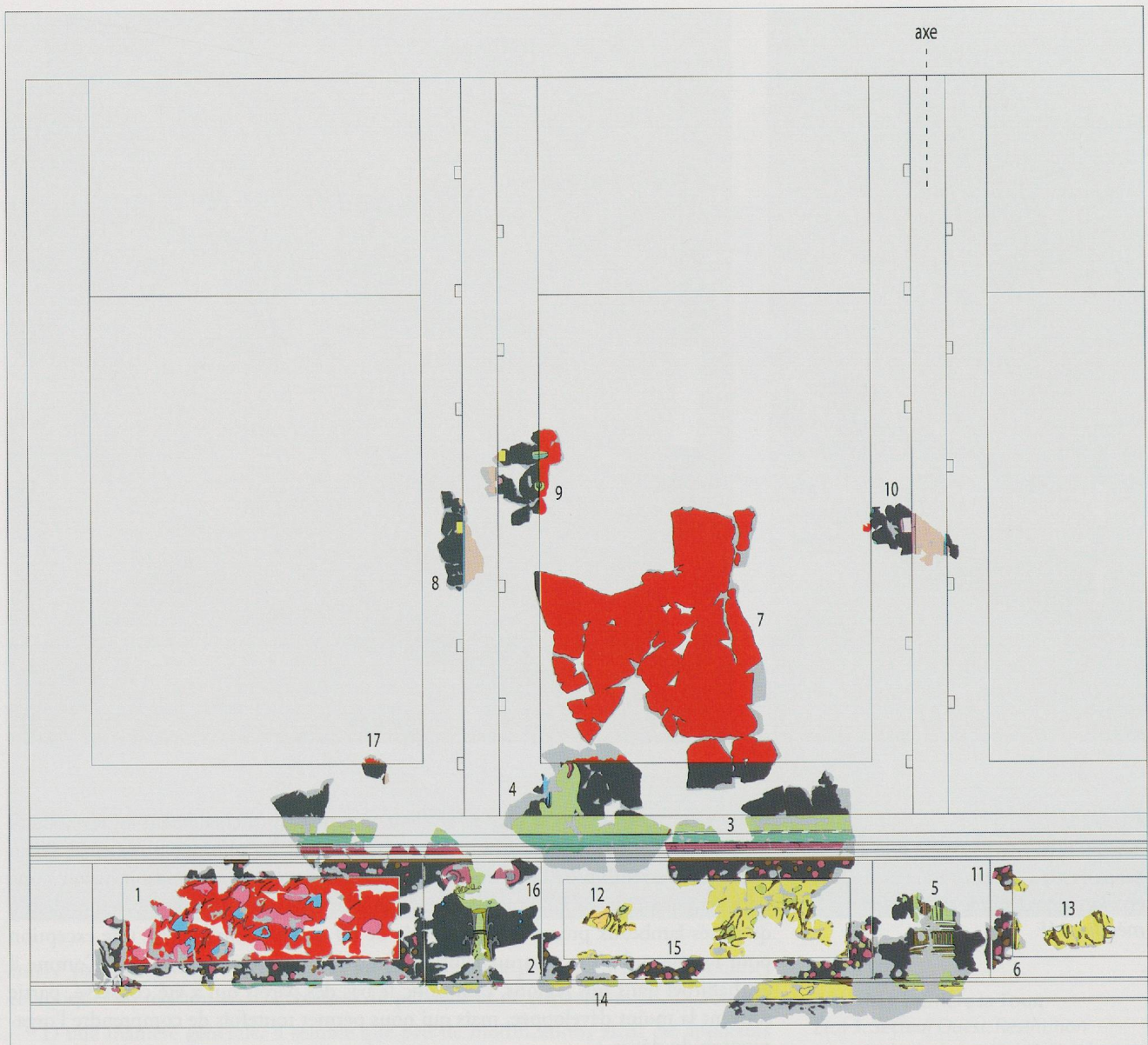
Fig. 111

Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Secteur Ouest. Peinture murale
en place dans l'abside du pavillon
méridional F.

trouvés en remblai dans la salle se révélant appartenir principalement au revêtement de l'abside. Sur la longue paroi, comme le montrent les photographies et le dessin relevé le 8 novembre 1995, l'enduit adhérait encore au mur, par endroit, jusqu'à une hauteur maximale de 1,20 m. Toutefois, les éléments peints lisibles correspondent à quelques lambeaux préservés jusqu'à près de 60 cm de hauteur, avec une exception pour l'angle sud où la peinture subsistait jusqu'à une hauteur de 81 cm. Comme il est habituel dans nos régions, c'est donc le bas des parois qui a été conservé, partie souvent la moins développée, mais qui nous permet toutefois de comprendre l'organisation du décor.

La peinture de l'abside

L'abside au sud du *triclinium* avait conservé une plaque de peinture de bas de paroi en place sur au moins 1 m de largeur et 51 cm de hauteur (fig. 111). Le décor se poursuivait du côté ouest non fouillé: un sondage a démontré que le schéma décoratif jouait sur la symétrie autour d'un axe central donné par le motif rehaussant un intercompartiment noir large de 42,5 cm. Là se développe un élément ornemental cylindrique, large d'environ 14,5 cm, s'évasant légèrement pour s'implanter dans les bandes verte et jaune de la partie inférieure, sur lesquelles des traces grises et noires suggèrent sans doute une base, peut-être ombrée de brun sur la gauche. Le cylindre est vert clair sur sa partie droite, vire au brun, puis au vert foncé vers la gauche; il est orné de trois registres séparés par des tores rehaussés de bandes arrondies blanches et brunes. Sa partie supérieure n'est pas conservée. Le registre du bas est illisible; le deuxième est rehaussé de godrons dessinés d'un trait blanc arrondi vers le haut alternant avec des fers de lance. Le troisième registre présente, sur le fond vert virant au brun, des traits verticaux blancs puis bruns simulant probablement des cannelures. À la gauche du cylindre se distingue une feuille verte ronde, rehaussée de blanc. De chaque côté de l'intercompartiment central se développent des compartiments avec imitation de marbre de Chemtou: le fond est jaune avec inclusions ovoïdes vert clair et jaune clair, parsemé de veines brunes, qui semblent orientées vers la gauche sur le compartiment de gauche, vers la droite sur le peu de surface visible du compartiment de droite. Un filet blanc sépare intercompartiment et compartiment, faisant office de



fine colonnette, avec trace d'ombrage brune dans la bande verte inférieure orientée vers la gauche. La plinthe elle-même, en contact avec le sol, est mauve mouchetée de blanc, de noir et de jaune, sur une hauteur d'environ 25 cm, surmontée d'une bande blanche puis d'un bandeau jaune de 5,5 cm, puis d'une bande verte de 2 cm.

Les fragments récoltés, pour la plupart incurvés, ont permis de comprendre le reste de la décoration du bas de paroi comme de la zone médiane, voire de la zone supérieure de l'abside²². Ils présentent un mortier caractéristique, en particulier dans le traitement de la couche sous-jacente à celle recevant les couleurs (*intonaco*).

Tout en tenant compte des variations d'épaisseur, les couches sont les suivantes:

- couche a (*intonaco*) blanche, d'une épaisseur maximale de 1,5 mm, avec forte proportion de chaux et faible taux de sable (poudre de gravier calcaire), éclats de calcite, signe d'une charge de carbonate de calcium²³;
- couche b blanc-jaune rosé, en moyenne de 4-6 mm, atteignant jusqu'à 9 mm, avec proportion égale de chaux et d'éclats de calcaire jaune, saupoudrée de tuileau et d'éclats de calcite;
- couche c blanc grisâtre légèrement verdâtre, d'une épaisseur moyenne de 35-40 mm, de 15-18 mm en zone inférieure, avec sable aux grains de gravier ne dépassant pas 5 mm de diamètre;
- couche d blanc grisâtre légèrement verdâtre de même nature que la couche c; son épaisseur varie en fonction de l'emplacement de l'enduit sur le mur.

Fig. 112

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Relevé des enduits peints et restitution partielle du décor dans l'abside du pavillon méridional F. Échelle 1:25.

²² L'ensemble des fragments est réuni sous le n° d'ensemble 95/9905, répertorié comme suit: six plaques remontées en bac à sable, une plaque restaurée, dix plaques réunies dans trois caisses; à cela s'ajoutent deux caisses de fragments de remontages noirs et rouges et une caisse d'imitations de marbre jaune veiné et de noir à inclusion, dix caisses de fragments divers du décor de l'abside, onze caisses de mélange des décors de l'abside et du *triclinium*.

²³ PULGA 1995, p. 178.

Les fragments ont donc permis de comprendre l'aménagement du bas de la paroi de l'abside (fig. 112): une alternance de compartiments de marbres fictifs et d'intercompartiments à fond noir. Le premier compartiment sur la gauche (n° 1) montre une imitation de marbre rose à veines bordeaux et à inclusions ovoïdes bleues et saumon, sur une largeur de 103 cm et une hauteur de 30,6 cm; un filet blanc sépare la plaque du fond noir rehaussé d'inclusions brunes et bordeaux formant un bandeau d'encadrement sur une largeur moyenne de 5-6 cm horizontalement et jusqu'à 9 cm verticalement. À gauche, une bande blanche verticale, ombrée de marron, borde le compartiment en s'évasant vers le bas avant de s'implanter dans la bande verte inférieure; là, une ombre bordeaux est dirigée vers la droite. Ces éléments évoqueraient un support architectural qui ferait le lien avec le mur de retour sud-est de l'abside. À droite, entre encadrement et intercompartiment noirs prend place une fine colonnette schématisée par un filet blanc en guise de fût, une base implantée plus largement dans la bande verte inférieure et un chapiteau esquissé d'un trait blanc dans la bande brune horizontale supérieure. L'intercompartiment, pour ainsi dire carré, de 44 cm de côté, est occupé par une sorte de vase sur hampe végétale au pied s'élargissant dans la bande verte inférieure et marqué d'un ombrage vers la droite. La hampe elle-même, de 5,6-8 cm, est vert clair à gauche et vert-brun à droite, rehaussée de traits blancs et bruns et bordée de blanc, des petites feuilles de même couleur garnissant les côtés; le volume est donnée par deux anneaux. Le vase lui-même présente une panse dont le haut est marqué de traits brun clair, surmontée d'un col étroit à la base et plus large en haut. De chaque côté du col, des volutes végétales s'enroulent à l'intérieur de coussinets bordeaux.

À droite, le compartiment proche de l'axe de l'abside est donc constitué d'un fond jaune et d'inclusions ovoïdes vert clair et jaune clair agrémentées de veines brunes, imitant ainsi un marbre de Chemtou, le tout entouré du bandeau noir à inclusions brunes et bordeaux. Ses dimensions étaient sans doute les mêmes que le précédent. La partie basse du décor est limitée par une corniche dont l'illusion est donnée par une succession de bandes, brune en bas (1,4 cm), puis blanche (2,3 cm), rose (1,5 cm), bordeaux (0,9 cm), blanche (1 cm) et vert foncé (4 cm) avant un filet blanc (0,7 cm) et un dernier bandeau vert clair (6 cm). L'ensemble du soubassement atteignait ainsi 95 cm depuis le sol.

Les collages ont aussi sérieusement changé la vision de la zone médiane du décor (fig. 112). Si les panneaux rouges se détachent toujours sur le fond noir, ils sont maintenant soutenus par des motifs en console placés dans leurs angles inférieurs, dans l'espace de 19,5 cm à disposition. Une silhouette de sphinge a été reconnue, les ailes repliées le long du corps, la tête tournée vers la gauche, la chevelure rouge, les pattes tendues vers l'avant, accroupie (n°s 4 et 17). La sphinge qui soutenait l'autre angle du panneau rouge devait avoir une position antithétique. Les trois autres panneaux devaient être portés de la même manière. Les panneaux rouges n'étaient pas simplement cernés par un filet blanc: en bas de paroi, un filet brun (0,7 cm) souligne une bande jaune (1,1 cm) tandis que des filets jaunes ou bruns bordent les parties verticales, ponctués en alternance tous les 8,5-9,5 cm de deux motifs verts ou bleus éclairés de blanc, des feuilles décoratives, l'une ovale, l'autre ronde (n°s 8-10). Les interpanneaux eux-mêmes ne semblent pas différencier leur remplissage: sur les 44 cm de largeur du fond noir, ce ne sont plus des candélabres mais des colonnes qui se dressent en exhibant ponctuellement des tenons jaunes ou blanc teinté de rose complétés par des éléments arrondis.

On notera que les ombres portées sont orientées, vers la droite à l'est, vers la gauche au centre de l'abside. Ce changement pourrait être dû à l'existence d'une fenêtre percée dans la voûte de l'abside, susceptible d'influencer l'éclairage du décor. Ce pourrait être aussi le résultat d'un éclairage fictif venant de l'est pour la partie gauche et venant de l'ouest pour la partie droite, y compris l'intercompartiment central.

Certains fragments isolés donnent des informations complémentaires. Une bande bordeaux d'au moins 9 cm rehausse des fragments d'angle. La présence d'empreintes de roseaux parallèles au retour d'angle marqué par l'*intonaco* sur certains fragments invite à les attribuer soit au départ du plafond de la salle, soit à l'amorce de la voûte de l'abside. Le fait que les fragments les plus longs conservés ne présentent aucune incurvation parle plutôt en faveur d'une moulure de stuc de la paroi est du *triclinium*.

Restitution de la paroi de l'abside

La recherche de collages a conduit à réduire les proportions avancées dans la première restitution de la peinture autant qu'à modifier l'aspect de certaines zones du décor (fig. 112). Les compartiments inférieurs sont plus étroits, avec leur 120 cm environ de largeur, les panneaux rouges sont soutenus par des sphinges dans les angles, posées dans des frises noires de 20 cm de hauteur. La corniche entre zone basse et zone médiane est certes épaisse, mais ne dépasse pas les 20 cm; elle parcourait sans doute toute la surface de l'abside, à moins qu'il y ait eu un traitement spécial pour le motif central. La colonne qui le caractérise dans la partie basse semble bien étrange sans prolongement en partie médiane, comme coupée par la fausse corniche, à moins qu'il ne faille en faire un support fictif de ladite corniche, qui serait complété par deux autres supports dans les bords de l'abside. Aucun candélabre n'apparaîtrait donc dans la zone médiane, mais des colonnes à tenons. Malgré cet élément d'architecture, la hauteur des panneaux médians ne peut guère être augmentée pour atteindre celle envisagée sur la paroi de la salle du *triclinium*; tout au plus peut-on proposer une proportion de 1:2 pour un panneau rouge, en fonction de la largeur d'un compartiment, soit 2,40 m de hauteur. À l'exemple de la peinture de Baugy-sur-Clarens VD²⁴, la zone supérieure du décor, qui ne nous est pas parvenue, pourrait atteindre une hauteur équivalente à celle de la zone inférieure, soit 95 cm. Nous aurions donc une paroi de 4,70 m de hauteur avant le départ de voûte, ce qui n'est pas pour surprendre lorsque l'on songe aux 4,50 m de paroi attestés dans le proche établissement de Vallon.

La peinture de la paroi orientale du *triclinium*

Parmi les fragments récoltés dans la grande salle du *triclinium*, la grande majorité se rattache au décor de l'abside. Pourtant, des éléments s'en distinguent, de facture proche, mais présentant un choix et une succession de couleurs particuliers. Leur mortier de support comporte une couche a (*intonaco*) blanche, très fine (0,5 mm), une couche b calcaire jaune-beige (6-7 mm) et une couche c gris-blanc verdâtre (22-26 mm). La constitution des couches fait la différence avec les fragments provenant de l'abside. Les couleurs rencontrées ne sont, elles, pas suffisamment caractéristiques, entre le rouge, le noir, le rose et le jaune, le bleu excepté. Les fonds rouges portent des griffures, dont le graffito V. C'est toutefois grâce au bas de paroi en place que le décor prend sens²⁵. L'enduit adhère encore au mur jusqu'à une hauteur de 1,20 m. Toutefois, les éléments peints lisibles (fig. 113) correspondent à quelques lambeaux préservés jusqu'à près de 60 cm de hauteur, avec une exception pour l'angle sud où la peinture subsistait jusqu'à une hauteur de 81 cm.

La plinthe est mauve mouchetée de blanc, de jaune et de rouge sur 12 cm, 20 cm à l'origine depuis le sol. Suit une bande blanche au-dessous de deux champs de couleurs différents, l'un jaune ayant viré parfois au rouge sous l'action du feu, l'autre rose sur 10,5 cm de hauteur, surmonté d'un filet blanc puis d'une bande blanche aux reflets bleutés avant un champ bleu. Le champ jaune, plus large, correspond à une zone de compartiment, le champ rose, blanc et bleu à l'équivalent d'un intercompartiment. Cependant, la succession des couleurs incite à restituer ici la base d'un pilastre. L'interprétation est en quelque sorte confirmée par le traitement de l'angle sud de la paroi: un champ rose saumon est bordé par un bandeau vertical rose clair, puis un champ bleu débute à 53 cm au-dessus du sol, surmonté par un champ bordeaux, à 81,5 cm du sol. Ce bordeaux, on le retrouve en trace sur le champ jaune qui se développe à droite du pilastre mieux conservé. Plutôt que les parties arrondies d'un éventuel vélum, c'est un bandeau oblique qu'il faut restituer, s'élargissant vers le haut. Ces traces rectilignes font plutôt penser à l'ombrage d'un piédestal. Une autre trace bordeaux apparaît plus loin sur le fond jaune, 23 cm au-dessus de la bande blanche inférieure. En comparant avec le traitement des piédestaux de l'exèdre en hémicycle de la *villa* de Pully VD, il pourrait s'agir ici d'une limite de nouveau registre en position rentrante²⁶. Quant aux fragments rattachés au reste du décor de la paroi est du *triclinium*, ils laissent entrevoir une zone médiane jouant sur l'alternance de panneaux rouges et noirs à l'égal de l'abside, mais avec d'autres motifs de liaison entre noir et rouge, de petits fleurons marron jaune distribués de chaque côté d'un filet intermédiaire. La fausse corniche serait traitée à l'aide d'un champ vert, d'un bandeau jaune de 8,2 cm et d'un filet blanc (?) avant un champ noir.

24 FUCHS 1993, p. 123, fig. 11.

25 Les fragments ont été réunis sous les n^{os} d'ensembles 95/9905-9908. La peinture *in situ* a été prélevée en six panneaux inventoriés de A à F (= fig. 113, n^{os} 1-6), avec une caisse de solde des plaques, le tout réuni sous le n^o d'ensemble 95/9906.

26 REYMOND/BROUILLET-RAMJOUÉ 2001, fig. 55 et 58.

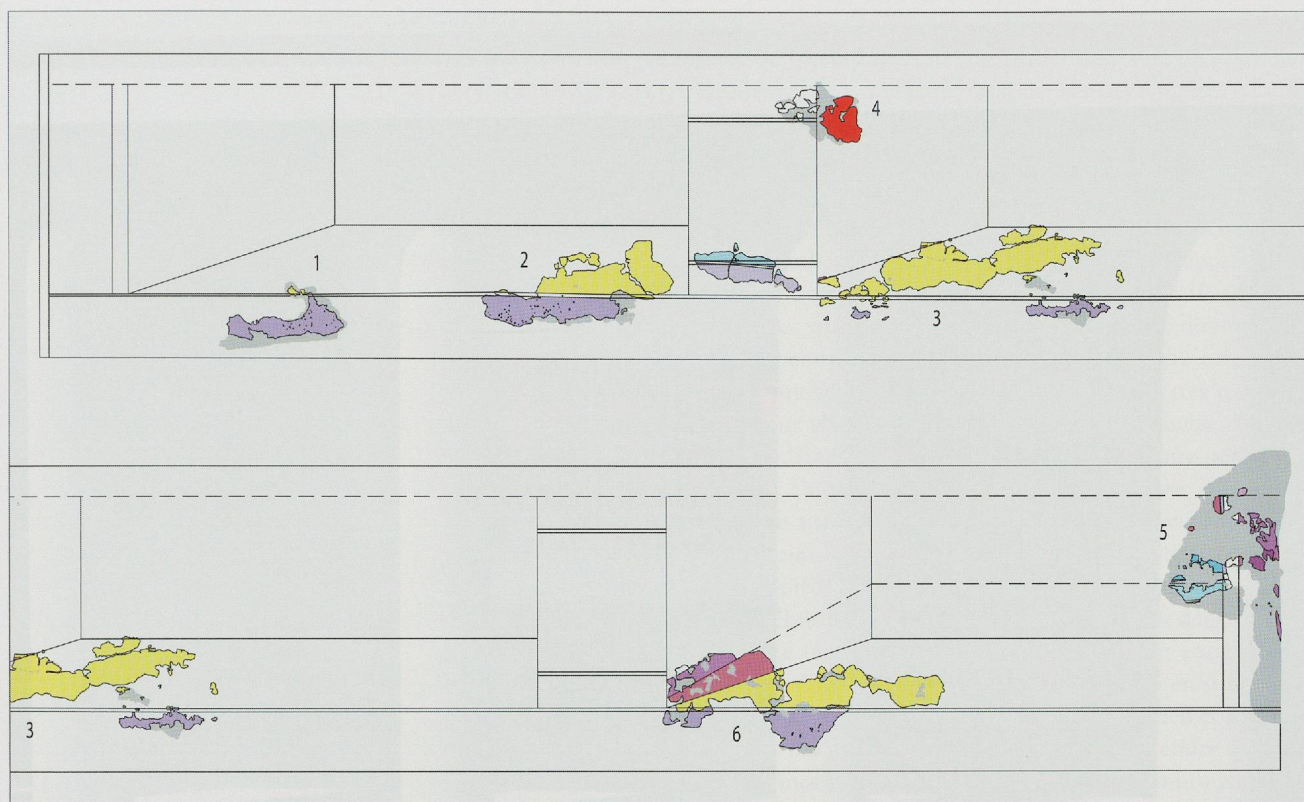


Fig. 113

Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Secteur Ouest. Relevé des enduits
peints et restitution partielle du décor
de la paroi est du pavillon méridional F.
Échelle 1:25.

Restitution de la paroi est de la grande salle du *triclinium*

Malgré son piètre état de conservation, le bas de la paroi orientale de la grande salle du *triclinium* fournit suffisamment d'indices pour en restituer l'aspect, celui d'un podium ponctué de pilastres en avancée formant piédestaux. En tenant compte d'une bande de raccord de 19 cm au sud de la paroi et en la reportant du côté nord, nous pouvons admettre un premier pilastre figurant à cette distance au départ du mur oriental de la salle. Comme la position du deuxième pilastre est connue, nous pouvons avancer une même distance au sud du troisième pilastre, précédant le quatrième pilastre, soit environ 140 cm. Une telle disposition laisserait un espace plus large au centre de la composition, qui correspondrait alors très exactement au 205 cm de côté du tapis de mosaïque au centre de la pièce. Étant donné le soin apporté au décor peint, une telle organisation ne serait pas pour surprendre et renvoie à une conception unitaire du programme architectural et décoratif de l'édifice. De ce fait, il ne serait pas surprenant que la zone basse de la paroi soit de la même hauteur que celle de l'abside. La présence de panneaux rouges et d'interpanneaux noirs dans la zone médiane, qui seraient ponctués de fleurons miniatures, invite à restituer un aménagement proche de celui de l'abside. Rien ne prouve le traitement en arcature choisi pour la partie haute dans la première proposition de restitution (fig. 110). Celui-ci a été privilégié en fonction du jeu architectural, favorisant la concordance entre mosaïque et peinture: trois panneaux en arcades sur les côtés appellent le traitement de l'abside voûtée en cul-de-four; de plus, la forme en est connue grâce à l'exemple de Baugy-sur-Clarens VD, daté du début du II^e siècle, qui montre d'ailleurs une partie basse architecturée²⁷.

La peinture de l'exèdre orientale

À gauche de l'entrée du *triclinium*, l'exèdre formant l'une des barres horizontales du *tau* avait conservé un peu de son enduit en place. Les traces repérables invitent à proposer un décor simple: une plinthe noir moucheté, et non mauve, est surmontée d'une bande blanche, pour laisser place, à 17 cm du sol, à un champ jaune; l'angle sud-est avait quant à lui des traces de peinture rouge. Il en découle une organisation sobre, sans doute des compartiments centraux jaunes et des intercompartiments rouges en partie basse et, en raison du noir en contact avec le sol et du noir des parois adjacentes, la zone médiane de chacune des parois de l'exèdre profilant un panneau rouge sur du noir.

27 FUCHS 1993, fig. 11-12.



Restitution d'ensemble de la pièce

Si les collages récents invitent à nuancer fortement le dessin de restitution publié en 2001 (fig. 110), le principe général de l'aménagement de chacune des parois est conservé : chacune d'elle a droit à un traitement particulier. Plusieurs inconnues se maintiennent, de la hauteur effective de la zone médiane au décor de la zone supérieure, du revêtement des retours d'angle à la présentation des bases et des sommets d'interpanneaux. Comment étaient faites les jonctions entre chacune des parties de la pièce ? De plus, l'état de conservation des surfaces peintes ne permet guère de se faire une bonne idée de ce qu'était le décor des frises, de la présence plus importante d'éléments figuratifs, du jeu subtil de l'ombre et de la lumière.

Un *triclinium* au décor passéiste

Le discours ornemental du *triclinium*, pour autant que l'on puisse en juger, paraît commun de prime abord. Faux-marbres et alternance de surfaces rouges et noires, ponctuées de jaune, motifs végétaux et imitations d'architectures ne le différencient guère de ce que l'on va trouver sur nombre de parois au nord des Alpes dès la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. Cependant, la préparation attentive du mortier d'accrochage de la peinture murale signe déjà une œuvre élaborée, en particulier grâce à la couche de calcaire hauterivien qui précède l'*intonaco*. Un deuxième élément marque la différence par rapport aux peintures néroniennes par exemple, c'est le fait que chacune des composantes de la salle est traitée pour elle-même, même si le rouge et le noir font le lien. Toutefois, chacun des motifs renvoie à des peintures antérieures, au point que dans un premier temps, la peinture a été datée de la période néro-flavienne. Il est vrai que se marque à cette période un engouement pour les imitations de marbres. La plinthe mauve mouchetée de l'abside évoque un placage de granit, le *granito roseo minuto*, les compartiments sont plaqués de *giallo antico*, le marbre de Chemtou, l'un des plus recherchés et des plus chers sous l'Empire, et vraisemblablement de *fior di pesco*, un marbre de la région d'Érétrie diffusé dès l'époque flavienne. Même l'encadrement noir tacheté de rouge bordeaux et de brun est une imitation

Fig. 114

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Modélisation informatique du pavillon F et du portique méridional de la grande cour-jardin à péristyle.

d'*africano rosso*, un marbre de la région de Téos en Asie mineure, très apprécié d'Auguste à Hadrien²⁸. Le marbre de Chemtou est le plus souvent encadré de noir; dans la *villa* d'Ahrweiler D, c'est même toute une paroi qui joue sur ce contraste, dans un décor daté autour de 100 ap. J.-C.²⁹.

La colonnette supportant la corniche, parfaitement au centre de l'abside, n'offre guère de rapprochement direct. Des pieds de colonnettes figurent dans des intercompartiments à fond noir en partie basse de paroi dans le *fanum* de Beauclair (Puy-de-Dôme, F); une date vers le milieu du I^{er} siècle ap. J.-C. a été proposée, mais rien n'empêche une date plus tardive, entre la fin du I^{er} et le début du II^e siècle, en accord avec les monnaies trouvées sur place³⁰. Plus tardive, mais sans doute encore hadrianéenne voire antonine, la peinture d'une salle à exèdre semi-enterrée de la *villa* de la *Grange-du-Bief* à Anse (Franche-Comté, F) montre des colonnettes en bas de paroi supportant des vasques, leur chapiteau disposé en avant de la fausse corniche entre zone inférieure et zone médiane³¹. Le dispositif n'est pas sans faire penser à la hampe supportant un vase dans l'autre intercompartiment de *Derrière la Tour*. Ce type d'aménagement se retrouve sur la peinture du portique aux *venatores* d'Yvonand VD tout comme sur une peinture de Vallon FR, en intercompartiment de deuxième phase de décoration de la pièce à l'est du bâtiment nord de l'établissement; les deux ensembles sont datés du début du II^e siècle ap. J.-C.³². Toujours dans l'abside, la sphinge est issue d'une longue tradition qui la voit représentée en entablement, en frise, en sommet de candélabre ou en console; c'est sa disposition en support de panneau médian qui la distingue ici, fournissant un motif élaboré en lieu et place des consoles en S que l'on peut voir par exemple sur une peinture du premier quart du II^e siècle à Vallon FR³³. Les colonnes à tenons qui occupent les interpanneaux ne sont pas communes non plus. On les voit apparaître sur certaines peintures de II^e style, dans la maison des Griffons à Rome au début du I^{er} siècle av. J.-C. comme dans la Maison d'Auguste vers 30 av. J.-C., en passant par Boscoreale au milieu du siècle; des tenons apparaissent au bas des colonnes d'une peinture de Roquelaure (Gers, F) datée des années 20 av. J.-C.³⁴. Des colonnes à tenons ponctuent la zone médiane des parois du salon de la *Villa Grande* sous Saint-Sébastien à Rome, sur une peinture datée de période hadrianéenne. On en retrouve à Narbonne plus tard, autour du tableau du Génie et de la Victoire dans la maison à Portiques du *Clos de la Lombarde* à la fin du II^e siècle³⁵. C'est précisément ce jeu sur l'architecture, cette forte présence de colonnes en interpanneaux, cette séparation claire entre zone inférieure et zone médiane qui fait l'originalité de la peinture de l'abside du *triclinium* avenchois par rapport aux autres peintures à panneaux rouges et noirs, tout en l'insérant dans un courant propre au premier tiers du II^e siècle.

La paroi est de la salle se comprend finalement dans le même sens. Elle propose une série de piédestaux en un jeu de perspective qui s'inscrit dans la série observée aussi bien à Pully VD que dans la *villa* de Buchs ZH, à Autun, *boulevard Vaulabelle*, qu'un peu plus tard à Aix-en-Provence, *Enclos des Chartreux*, sans parler des exemples romains de la *Villa Negroni* ou de la *Via Merulana* ou encore de la Maison des Muses à Ostie. Même si les arcades sont une restitution à Avenches, notons qu'elles sont particulièrement appréciées durant la période hadrianéenne, comme le montre en particulier l'un des ensembles peints du petit temple d'Eu-Bois-l'Abbé (Seine-Maritime, F)³⁶.

Sans que le programme ne se révèle aussi clair que celui du pavillon en hémicycle de Pully VD, c'est dans le même esprit qu'il faut lire la décoration du *triclinium* du palais de *Derrière la Tour*: recherche d'un certain illusionnisme, diversité des schémas décoratifs, référence archaïsante de la colonne à tenons, souscription à la mode hadrianéenne. Comme les autres peintures de la *domus* appliquées à l'aide de la couche de mortier calcaire, le décor du *triclinium* se veut un modèle du genre impérial suivi par son commanditaire, adapté aux conditions locales.

Le sol

L'espace central du pavillon, son abside et ses niches étaient revêtus du même sol de *terrazzo* à surface lissée et damée avec de nombreuses inclusions de petits éclats de terre cuite et de calcaire jaune. Une observation ponctuelle indique une épaisseur d'une quinzaine de centimètres pour sa chape de béton de chaux liée à un radier de

28 MIELSCH 1985; PENSABENE/BRUNO (dir.) 1998.

29 GOGRAË 1995, p. 157-162, fig. 5-8, pl. A.

30 BARBET 2008, p. 139, fig. 194.

31 BARBET 2008, p. 222-223, fig. 344-347. Un programme collectif de recherches (PCR) est actuellement en cours autour de cette *villa*, sous la direction de J.-C. Béal, auquel participe M. E. Fuchs.

32 DUBOIS 1996, fig. 5; FUCHS 2000, p. 25, fig. 20.

33 FUCHS 2000, fig. 21.

34 BALDASSARRE *et al.* 2006, p. 88, 134-135; CROISILLE 2005, fig. 487; BARBET 2008, fig. 108.

35 CROISILLE 2005, fig. 118, 151, 164; BALDASSARRE *et al.* 2006, p. 295, 325-326; BARBET 2008, fig. 410-411.

36 REYMOND/BROILLET-RAMJOUÉ 2001, fig. 52, 58; FUCHS 2004; BARBET 2008, fig. 285-286, 321-323, 379; CROISILLE 2005, fig. 116-120, 134-135; BALDASSARRE *et al.* 2006, p. 282-283.



Fig. 115

Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Secteur Ouest. Mosaïque du pavillon à
abside méridional F.

boulets et de galets reposant directement sur un niveau de chantier avec nombreux déchets de taille de calcaire (fig. 109). Il présente localement une très légère remontée en quart-de-rond au pied des murs sur laquelle prennent appui les plaques d'enduits muraux encore en place dans l'abside. En certains endroits, notamment dans la niche orientale St 32, il se trouve désolidarisé de la paroi, sans doute en raison de tassements différentiels survenus après l'abandon du dispositif de drainage St 19.

Le tapis central de mosaïque à décor géométrique décorant la pièce faisait partie intégrante de ce sol.

Le tapis de mosaïque central St 33

Ce *terrazzo* incluait dans sa couche de mortier un tapis de mosaïque ornant la partie centrale de la salle. Apparus en limite de fouille, les restes de ce pavement n'ont été que partiellement dégagés (fig. 115); ils comportaient, comme le sol de la salle, des traces d'incendie. L'angle conservé montre un double branchage de laurier entrecroisé encadrant un motif géométrique en nid d'abeilles³⁷. Quant à sa partie dégradée elle laisse apercevoir un mince lit ou bain de pose en tuileau recouvrant le noyau de béton de chaux du sol. L'empreinte laissée par sa bordure est permet de restituer un tapis carré de 2,40 m de côté disposé au centre de la salle (fig. 106: St 33).

Des empreintes de mobilier carbonisé au sol

Les zones dégradées relevées sur le sol semblent être consécutives à la destruction par incendie de l'entier du pavillon qu'atteste une mince couche charbonneuse omniprésente à sa surface, ainsi que quelques zones diffuses rubéfiées résultant de la chute d'éléments incandescents de la superstructure. Détail d'importance, cette couche d'incendie scelle également les traces de réutilisation tardives du pavillon, en particulier le fût de molasse ayant supporté un montant en bois, implanté à l'arrière de la mosaïque (fig. 106: St 40)³⁸. En revanche, certaines traces sont manifestement celles d'un mobilier carbonisé sur place.

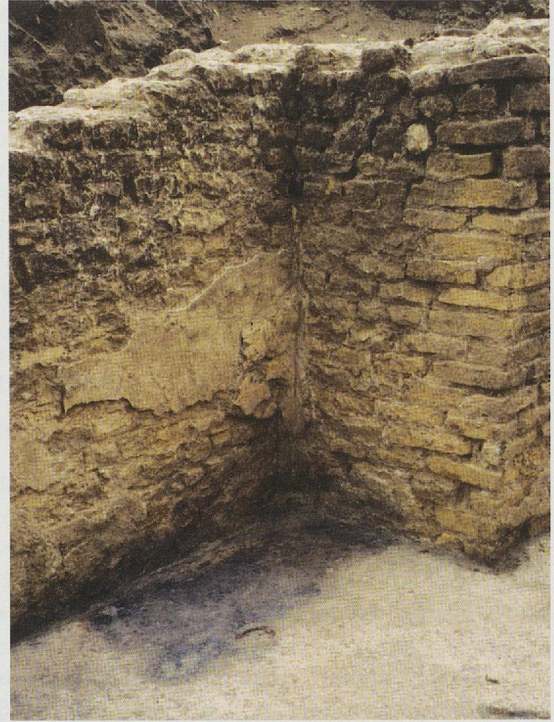
L'une des plus significatives est l'empreinte laissée par un meuble en bois – banquette ou bahut –, de 1,20 x 0,60 m environ, disposé à l'angle sud-est de la salle (fig. 106: St 34). On peut également lire sur la paroi orientale de la salle la trace laissée par ce meuble incendié (fig. 116). La limite supérieure et rectiligne de la zone rubéfiée définit une hauteur de 28-30 cm, ce qui peut faire penser au châssis d'une banquette. Un examen plus détaillé laisse entrevoir des taches plus sombres aux angles pouvant correspondre aux supports du meuble. Plus évidente est la cavité remarquée en bordure de l'empreinte (fig. 106: St 35 et fig. 116). D'un diamètre de 12 cm pour une profondeur de 2,5 cm, cette cavité possédait elle aussi des traces calcinées sur sa paroi interne. S'agit-il d'un trou de scellement du meuble carbonisé ou de l'empreinte d'une fixation d'un mobilier antérieur, dissimulée par la suite sous la banquette présumée? La question reste ouverte.

³⁷ Partiellement dégagé, ce pavement a été réenfouï *in situ* après la réalisation d'un moulage. Cf. vol. 2, p. 111-117.

³⁸ Cf. *infra*, p. 238-239.

Fig. 116

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Empreinte de meuble d'angle St 34 contre le mur est du pavillon à abside méridional F. On distingue également en limite de la trace la cavité St 35. Situation: fig. 106.



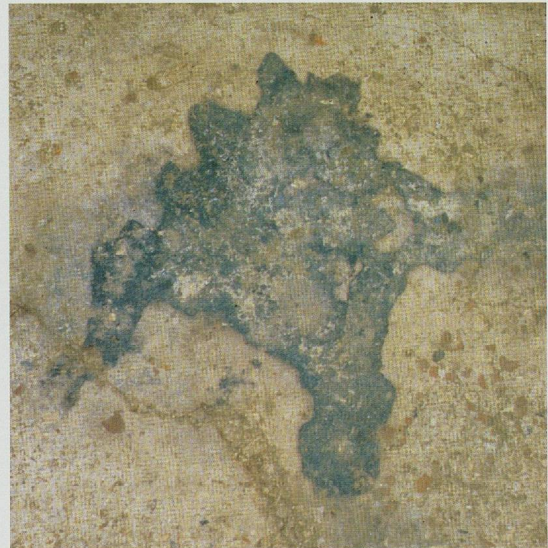
On remarquera en outre la présence de deux autres cavités aux abords de l'abside: la première est une entaille oblique allongée de 22 x 5 cm et profonde de 3 cm située à 0,70 m de l'empreinte du meuble d'angle (fig. 106: St 36); la seconde, plus importante avec un diamètre de 24 cm et une profondeur de 4 cm, se trouve en limite de l'abside, à une distance de 1,50 m de son parement oriental (fig. 106: St 37). Cette dernière est en partie entourée par une zone de rubéfaction sur le sol, mais elle est également scellée par la fine couche d'incendie. Il est donc difficile de savoir si ces cavités correspondent à un impact accidentel provoqué par le sinistre, à des trous de scellement pour un mobilier du type *stibadia*, ou encore s'ils appartiennent aux aménagements d'une réoccupation tardive des lieux.

L'empreinte quadrangulaire d'un deuxième meuble, de 50 cm x 45 cm, a également été relevée le long de la paroi est, mais cette fois-ci à l'angle opposé de la salle (fig. 106: St 38).

Enfin, une trace de forme irrégulière a été observée à l'intérieur de la niche orientale St 32 (fig. 106: St 39). Contrairement aux autres empreintes, celle-ci n'est pas une trace calcinée à proprement parler, mais plutôt un dépôt laissé par l'écoulement d'un liquide, ce que suggère par ailleurs sa forme (fig. 117); ces indices évoquent le

Fig. 117

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Empreinte de candélabre St 39 sur le sol de la niche orientale St 32 du pavillon à abside méridional F. Situation: fig. 106.



dépôt du combustible (huile ou graisse animale ou végétale?) d'un candélabre, une hypothèse confortée par cinq petites marques circulaires et une sixième en forme d'équerre que nous croyons pouvoir lire à l'intérieur de ce dépôt.

Un triclinium d'été?

L'identification d'un *triclinium* d'été émane de plusieurs observations, à commencer par la position centrale du tapis de mosaïque, les quelques traces de mobilier relevées autour de celui-ci et le plan de la salle, dotée d'une abside. Sa position axiale au sein du complexe s'organisant autour du vaste péristyle, faisant réponse à la grande salle d'apparat du corps principal, permet également de le considérer comme un espace de réception secondaire, à caractère plutôt privé. L'empreinte d'une fermeture légère et amovible suppose une utilisation périodique, soit à la belle saison.

L'aile orientale G

La campagne de sondages de 1995-1997 (fig. 61 et 100) a permis de définir l'emprise de l'aile orientale et de préciser le contexte dans lequel s'inscrivait le local à niches partiellement fouillé en 1971 (fig. 118). Le corps de bâtiment qui l'abritait dessine en plan un rectangle allongé de 41,20 m x 14,70 m, situé à l'arrière de la branche orientale du péristyle D (L32). La légère obliquité de sa façade orientale (M38) ramène la largeur de sa fermeture nord (M83) à 14,10 m; celle-ci s'aligne sur le mur de subdivision de l'espace central découvert (E). Cet alignement pourrait en quelque sorte matérialiser une différenciation dans la destination prioritaire des secteurs répartis de part et d'autre de cette limite: à caractère public ou semi-public pour la partie nord, constituée du quartier d'entrée, du corps principal, de la placette et des espaces de distribution intermédiaires, et d'ordre plutôt privé pour la zone méridionale regroupant autour de la cour-jardin supérieure une série de corps de bâtiments à usage résidentiel.

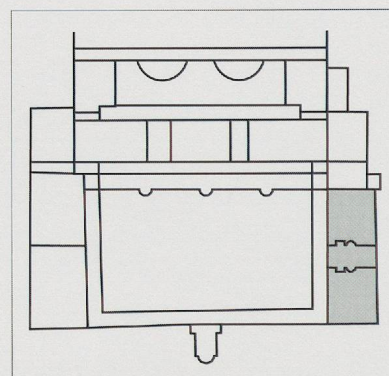


Fig. 118

Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Secteur Ouest. Aile orientale G. Exèdres
de la salle L37 (fouilles de 1971; St 41
et 42).

Partition interne

Au terme des récentes investigations, il s'est avéré que cette aile possédait une division interne tripartite, plaçant le pavillon à exèdres en position centrale (fig. 95: L37-38). Ce dernier était bordé au sud par un péristyle secondaire (L39). Quant à l'espace situé au nord du pavillon latéral (L40), seule sa frange orientale a été superficiellement touchée par les fouilles de 1971; celles-ci y ont mis en évidence une pièce chaude et son *praefurnium* faisant vraisemblablement partie des adjonctions de la phase suivante (état 4A). On ne connaît rien de l'aménagement initial: on peut imaginer un patio analogue à celui occupant la partie méridionale de l'aile ou encore une simple cour ou un jardin non portiqué, comme cela semble avoir été le cas pour son pendant occidental (L43).

Le pavillon latéral à exèdres

Construit sur l'axe transversal de l'aile qu'il occupait sur toute sa largeur, ce pavillon bipartite (fig. 95: L37-38) a été érigé sur un remblai de matériaux morainiques le surélevant de près de 1 m par rapport au portique le devantant. Son sol, dont le niveau est estimé à l'alt. de 452,10 m, n'a pas été préservé; il en va de même pour son élévation. Une telle disposition implique l'existence d'un escalier d'accès, pour lequel nous ne disposons d'aucun indice³⁹. Il paraît toutefois plausible d'envisager une volée de marches du même type que celle équipant le pavillon méridional F.

Connu uniquement par ses fondations, dont l'épaisseur varie entre 0,75 m et 0,90 m, ce pavillon, de 6,20 m de largeur, possédait un mur de séparation interne légèrement oblique, subdivisant son espace en deux locaux distincts (M35).

La salle à exèdres L37

Ce mur de séparation délimitait à l'arrière une vaste salle de 69 m², s'ouvrant sur la cour-jardin supérieure L34; elle était agrémentée sur ses longs côtés de quatre exèdres disposées symétriquement: placées en avant de la pièce, les niches rectangulaires opposées présentaient une largeur de 1,70 m et un renforcement variant entre 1,20 m et 1,40 m pour la niche sud (fig. 96: St 41-41'). Les hémicycles contigus offraient, quant à eux, une plus grande largeur, de 2,40 m, pour une profondeur de 1,20 m (St 42-42'). On signalera également la présence d'une pile maçonnée accolée au parement extérieur de l'hémicycle nord et dont la fonction nous échappe, participant peut-être à l'agencement du local nord L40 (St 43).

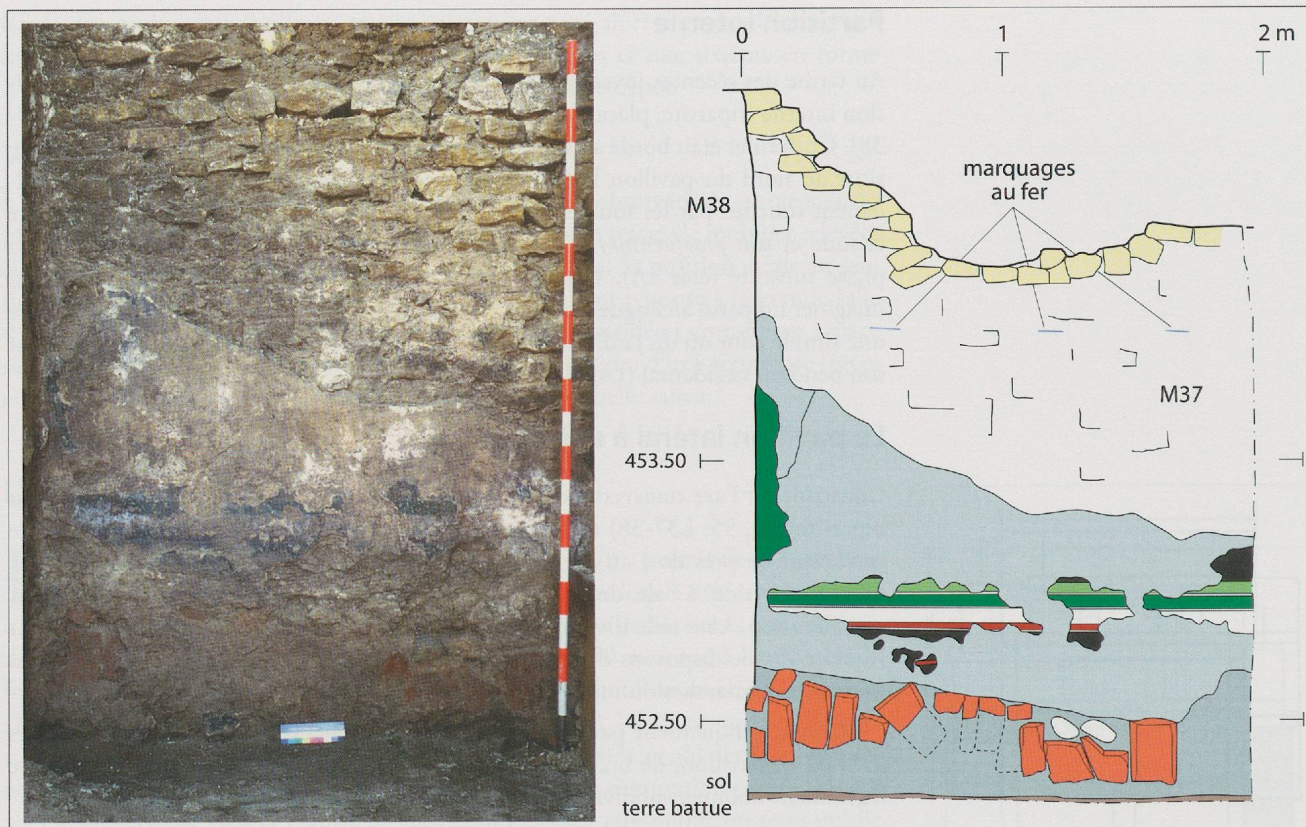
Aucune trace de revêtement hydraulique n'a été relevée sur les fondations des murs de cette salle dont le jeu d'exèdres pouvait de prime abord évoquer un bassin (fig. 119)⁴⁰. Cette idée a été rapidement écartée, ne serait-ce que sur la base des

Fig. 119
Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Secteur Ouest. Aile orientale G. Détail
d'une exèdre de la salle L37 (fouilles de
1971; St 42).



³⁹ Les investigations n'ont malheureusement pu s'étendre dans le secteur de l'entrée présumée de ce pavillon, nous privant d'informations sur l'agencement de son dispositif d'accès.

⁴⁰ À l'image du grand bassin d'agrément de la villa d'Orbe VD-Boscéaz, par exemple: FLUTSCH *et al.* 1997, fig. 22, p. 25.



données altimétriques, qui placeraient le fond du bassin présumé en surélévation par rapport au niveau de circulation du portique, ce qui semble difficilement concevable.

Le local annexe L38

De cette pièce adjacente, nous ne connaissons que le plan, simple rectangle de 6,20 x 4,20 m. Hormis sa situation, sa seule particularité réside dans la présence, dans son axe, d'un massif de maçonnerie, d'environ 1,80 x 1,20 m⁴¹ qui se trouve accolé au parement extérieur de la façade orientale de l'aile (fig. 96: St 44). Ce massif pourrait éventuellement correspondre au perron d'une entrée secondaire à l'arrière du bâtiment, suggérant une vocation utilitaire pour cette pièce annexe, utilisé comme une éventuelle desserte de la salle à exèdres, voire un local de distribution pour le péristyle secondaire sud L39 et l'espace collatéral nord L40. Étant donné le très mauvais état de conservation des vestiges, on ne peut cependant entièrement exclure qu'il s'agisse d'un secteur privilégié du pavillon.

Un pavillon d'agrément

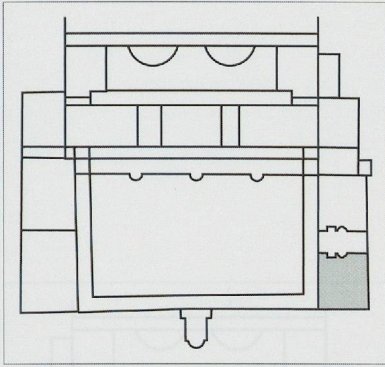
En ce qui concerne l'interprétation de ce pavillon, l'hypothèse d'un hall, précédé d'un local de transition (L38), est peu probable: elle induirait en effet l'existence d'un dispositif d'entrée qui fait défaut en façade orientale, et ce n'est certainement pas le petit massif maçonné St 44 qui a pu remplir pareille fonction pour un vestibule aussi monumental. En outre, l'escalier proche (St 46) et le local de distribution présumé jouxtant cette aile au nord (L41) ont très bien pu assurer à eux seuls l'accès au complexe résidentiel depuis l'est.

Il nous paraît en revanche plus plausible de voir dans cet édifice un pavillon d'agrément, à l'image du supposé *triclinium* méridional F, placé comme ce dernier en position légèrement dominante et s'ouvrant sur l'immense péristyle. Il semble en être allé de même pour l'édifice (L42) partiellement dégagé sur un palier supérieur de l'aile occidentale (G'), et dont la façade nord s'aligne sur celle du pavillon à exèdres oriental (L37). Quelles que soient les dimensions et la destination exactes du bâtiment occidental, une telle ordonnance paraît témoigner de la recherche d'un équilibre des volumes qu'implique un concept architectural fondé avant tout sur la symétrie.

Fig. 120

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Aile orientale G. Peinture murale en place dans l'angle sud de l'aile (parement nord du mur M37; ensemble 97/10360). Photo et relevé. Échelle du dessin: env. 1:30. Situation: fig. 100.

41 Ce massif n'ayant fait l'objet d'aucun relevé de détail, sa restitution n'émane que de la reprise de la documentation photographique des fouilles de 1971.



Le péristyle secondaire sud L39

En dépit d'un sous-sol très perturbé par les réaménagements romains et modernes, les investigations de 1995 et 1997 ont mis en évidence les vestiges mal conservés d'un péristyle secondaire, de 245 m² environ, confiné dans la partie sud de l'aile orientale (fig. 95 et 100: L39).

Son existence est essentiellement attestée par quelques dalles de caniveau en grès analogues à celles du grand péristyle D (St 45). Ici, elles longeaient un mur de stylobate, ne subsistant qu'au niveau de sa semelle de fondation, qui servait également de radier au caniveau de la cour (M36). Les empreintes laissées par ce soubassement permettent néanmoins de restituer une largeur de 3 m pour la galerie nord, qui intégrait dans sa paroi de fond les murs en saillie des exèdres du pavillon mitoyen L37; les trois autres branches, plus étroites, ne devaient être larges que de 2,10 m, délimitant une cour-jardin de 95 m² environ (alt. env. 451,80 m) qui n'a livré aucune trace de ses éventuels aménagements d'agrément (cf. fig. 234).

Le décor pariétal du portique sud avec la collaboration de Michel E. Fuchs

L'hypothèse d'un péristyle occupant l'ensemble du local L39 se trouve en outre confortée par la découverte d'un chapiteau de colonne⁴², ainsi que par le revêtement mural encore en place sur le parement interne du mur de fermeture méridional de l'aile⁴³; mis au jour dans un sondage de contrôle réalisé en 1997, à l'angle sud-est de cette dernière (fig. 100: S 22), ces éléments de fresques permettent d'identifier un décor caractéristique de fond de portique (fig. 120). Le parement de ce même mur comportait en outre un doublage de fragments de *tegulae* en bas de paroi. Ce dispositif était sans doute destiné à renforcer l'étanchéité d'un mur situé au pied d'un talus et dépourvu de vide sanitaire (fig. 96 et 100: M37). L'interruption de ce doublage environ 6 à 8 cm au-dessus d'une mince couche de mortier de chaux, pourrait suggérer l'existence d'un dallage (alt. 452,10 m), comme cela est proposé, sous toute réserve, pour la branche orientale du portique du grand péristyle D.

Le prélèvement réalisé a permis de conserver un exemple d'enduit de même nature que ceux du portique L32 et du pavillon à abside méridional. Son support de mortier est constitué d'une fine couche blanche d'*intonaco* (couche a), de la couche b calcaire blanc-jaune rosâtre de 6-7 mm et d'une couche c gris-blanc de 48-49 mm. On notera que la protection du bas du mur à l'aide de tuiles, observé aussi dans la villa d'Orbe VD, est préconisé par M. Getius Faventinus dans son *Abrégé d'architecture privée* (XXIV) pour renforcer les murs dans les lieux humides. Pourtant, de nombreux trous et arrachages indiqueraient que la peinture a subi des dommages soit lors de son enfouissement lors du remblaiement de la pièce à la phase de construction suivante, soit en raison de la pose d'un nouvel enduit; les trous pourraient toutefois être dus à des éruptions de sels, en relation avec l'humidité du mur, tant le phénomène a été observé sur toutes les peintures sur élévations maçonnées (*triclinium*, L32, etc.).

Le décor conservé correspond essentiellement à la fausse corniche entre zone inférieure et zone médiane du décor. Son sommet est situé à 85 cm du sol. Elle mesure 20 cm de largeur au moins, faisant suivre depuis le haut un filet vert clair de 7 mm, une bande verte de 4,6 cm, un filet blanc de 8 mm, une nouvelle bande verte de 4,6 cm, une bande blanche de 6,5-6,6 cm posée sur le fond noir, une bande marron-rouge de 2 cm et un filet mauve de 8 mm. Sous la corniche prend place un champ noir ponctué par un fleuron perlé d'au moins 5,5 cm de diamètre, motif associé à des éléments de tigelles roses et de feuilles vertes qui évoquent des rinceaux. Le long de l'angle de la paroi, le fond noir était rehaussé d'éléments verts formant bande de bordure, à moins qu'il ne s'agisse des résidus d'un motif feuillu. Le support de mortier de la peinture et le schéma décoratif suivent un enduit dû au même atelier que celui qui s'est occupé du pavillon-*triclinium* F et du portique L32 au début du II^e siècle ap. J.-C. La paroi doit sans doute être restituée avec une corniche continue et, plutôt qu'une peinture totalement monochrome noire, une alternance de compartiments noirs et d'intercompartiments indéterminés en zone inférieure. En zone médiane, sur le modèle de l'abside du *triclinium*, des panneaux rouges étaient vraisemblablement posés sur un fond

42 Inv. 97/10360-2. Cf. vol. 2, p. 14, 26 et 37, fig. 16, n° 68.

43 Ensemble 97/10360.

noir fonctionnant en interpanneaux et en frises. Celui qui formait l'angle sud de la pièce était orné de volutes de feuilles à l'égal de la peinture de Baugy-sur-Clarens VD, datée du début du II^e siècle⁴⁴. La cohérence du programme peint de l'état 3 de la *domus* se poursuivait donc dans le péristyle secondaire au sud-est de la grande cour.

L'aile occidentale G'

À la fois morcelées et restreintes, les interventions de 2003-2004 n'offrent qu'une vision très partielle de l'agencement de cette aile, n'ayant pu atteindre sa limite méridionale et son point d'articulation avec le portique sud du péristyle D. La restitution de cette partie du complexe résidentiel est donc proposée uniquement à partir du report symétrique des éléments connus de l'aile orientale. En dépit de ces restrictions, les données engrangées permettent toutefois de cerner ses dimensions et d'entraîner une organisation interne bipartite.

Le plan

Comme son homologue orientale, cette aile présente un plan rectangulaire allongé, de 46,30 m pour une largeur de 17,20 m au sud et de 15,80 m au nord, ceci en raison d'une façade occidentale légèrement oblique, à l'instar de celle de l'aile opposée G. Comparativement à cette dernière, elle est plus large en moyenne de 2,20 m, une différence sans doute volontaire, destinée à corriger le décalage axial entre le bloc du corps principal A primitif et celui ajouté du péristyle D. Sa plus grande longueur (env. 5 m), découle, quant à elle, de l'inégale largeur des locaux d'accès (fig. 95: L30 et L41).

Partition interne

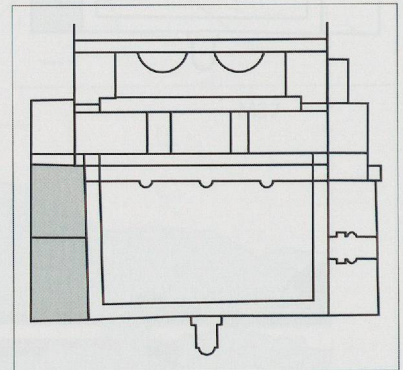
Cette aile semble avoir été scindée en deux secteurs plus ou moins égaux à la fonction bien distincte, étagés sur deux niveaux: le bloc supérieur a été dévolu à un bâtiment dont ignore l'emprise exacte (fig. 95: L42), tandis que la zone en contrebas a été réservée à un espace découvert, probablement une cour ou un jardin (L43).

Le bâtiment supérieur

Le secteur sud a été aménagé en terrasse artificielle, posée sur des remblais limoneux morainiques d'une épaisseur moyenne de 1 m, pour y accueillir un bâtiment se développant apparemment sur toute la largeur de l'aile (L42), comme le pavillon à exèdres opposé (L37-38). Quoique s'alignant sur celui-ci, le bâtiment de l'aile occidentale est loin d'en être la réplique exacte: contrairement à ce dernier, son mur de fermeture nord, le seul connu, adopte en effet un tracé rectiligne, dépourvu de niches (M40). Par ailleurs, une observation ponctuelle faite à l'intérieur de ce bâtiment atteste une plus grande largeur que celle du pavillon oriental (6,20 m): l'ouverture, dans ce même sens, d'un sondage étroit et superficiel a en effet permis de suivre sur quelque 9 m son sol de *terrazzo* mal conservé (alt. 452,20/452,40 m), sans trace apparente de subdivision (fig. 95). Celui-ci était délimité au nord par la façade du bâtiment M40, dont l'élévation, large de 0,70 m et entièrement récupérée, prenait appui sur un épais soubassement maçonné: conservé sur une largeur maximale de 1 m, ce dernier faisait également office de soutènement des remblais de terrasse.

Un édifice plus massif

Sans que l'on puisse le certifier, l'extension du bâtiment occidental, sur un ou plusieurs paliers, jusqu'en limite sud présumée de l'aile, est envisageable: avec une longueur de près de 24 m pour une largeur de 17 m, il atteindrait ainsi des dimensions et un volume imposants, à moins que le relief plus accidenté dans ce secteur n'ait d'emblée obligé les bâtisseurs à réduire la longueur de cette dernière et éventuellement ramener sa fermeture à hauteur du mur de terrasse extérieur créé à l'état 4 (fig. 140: M57).



44 FUCHS 1993, fig. 5-6, 11.

Comme les trois autres pavillons (attestés ou présumés) du péristyle D, cet édifice a été placé en position surélevée et intégré à l'ordonnance axiale des constructions qui se développent tout autour. Il s'en distingue cependant par son aspect plus massif et apparemment plus sobre.

Quelle fonction ?

La question se pose de savoir si cette différence formelle traduit une fonction autre que celle que l'on prête aux pavillons d'agrément voisins: relégué à l'extrémité sud-ouest de l'ensemble architectural, ce corps de bâtiment devait néanmoins faire partie du secteur résidentiel, si l'on considère les vestiges de peintures murales découverts au voisinage immédiat, dans la démolition du portique et de la cour attenants (fig. 95: L33 et L43), comme provenant du démantèlement de son revêtement pariétal⁴⁵: ceux-ci appartiennent en effet à un décor d'architecture fictive pour une grande salle.

L'existence d'une vaste salle, que suggère le type de décor mural susmentionné, est confirmée par les données du terrain qui attestent une pièce d'un seul tenant, aux dimensions minimales d'env. 11 x 9 m. Ces observations, ajoutées aux comparaisons stylistiques de son décor pictural présumé, tendent à rapprocher le bâtiment occidental des deux autres pavillons du péristyle, faisant lui aussi partie de la suite des espaces d'agrément distribués de part et d'autre du péristyle. En raison de ses plus amples dimensions, il a peut-être occasionnellement été destiné à des réceptions de quelque importance. Quoique ignorant tout des éventuelles pièces annexes de cette salle, nous ne pouvons écarter l'hypothèse d'une aile réservée à des appartements d'hôtes ou privés.

En compagnie des pavillons à exèdres oriental et à abside méridional, le bâtiment quadrangulaire occidental reflète avant tout la diversité architecturale recherchée pour les constructions de ce secteur résidentiel, qui n'en demeuraient pas moins intégrées dans un schéma axial et presque symétrique.

La cour inférieure

L'aire à ciel ouvert aménagée 1,40 m environ en contrebas du bâtiment de la terrasse supérieure n'a laissé aucune trace de son agencement primitif (fig. 95: L43). D'une emprise de 350 m², cette cour était limitée au nord par l'allée d'accès ouest de l'état initial (L30); elle s'étirait entre le mur de façade occidentale de l'aile, pourvu de piles de contrefort (M41), et le mur de fond du portique ouest du péristyle principal D (M63). Les traces furtives localement observées d'un premier niveau de circulation argileux induré (alt. 450,90 m/450,25 m) signalent un pendage de près de 3% en direction du nord pour ce premier sol, dont on ne sait s'il était aménagé ou non.

Les accès latéraux

La création du péristyle et de ses bâtiments annexes sur la terrasse supérieure a nécessité l'adjonction d'un dispositif d'accès latéral avec escalier à l'est (fig. 95-96: L41 et St 46), venu compléter celui aménagé à l'état initial pour la partie occidentale (L30, St 10). Pour des raisons sans doute inhérentes à la topographie et aux cheminements extérieurs, ces dispositifs se trouvent ici en position décalée l'un par rapport à l'autre, amenant les bâtisseurs à organiser leur composition architecturale en fonction de ces contraintes.

Maintien de l'entrée occidentale initiale

Principale cause, selon nous, de l'organisation des constructions nouvelles à partir d'un axe régulateur décalé vers l'est, le maintien de l'allée occidentale (L30) et de son escalier (St 10), témoigne de l'importance accordée à cette entrée latérale, pourtant située à l'opposé du centre urbain antique. Étant sans doute le seul accès à la résidence côté colline, cette entrée a été préservée telle quelle à l'état 3, sans modifications apparentes, continuant de desservir le portique méridional du corps principal (L12), tout en permettant de parvenir en d'autres endroits du péristyle sous le couvert de ses autres galeries.

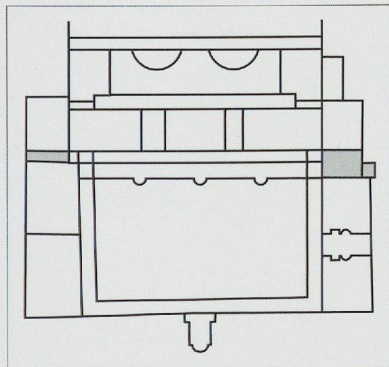




Fig. 121

Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Secteur Ouest. Aile orientale G. Vestiges
de l'escalier St 46 (fouilles de 1971).

Le dispositif d'accès oriental

L'escalier en grès St 46

Le dispositif d'entrée oriental du secteur résidentiel de la terrasse supérieure est principalement révélé par un escalier extérieur aménagé contre la fermeture nord de l'aile orientale (St 46). Découvert en 1862-1863⁴⁶ et redégagé en 1971⁴⁷ (fig. 20 et 121), cet escalier a été modifié et élargi à la phase suivante, lors de la création de l'aile longitudinale de l'ensemble palatial (fig. 138: K). Débordant légèrement de la façade de l'aile orientale, cet escalier possédait, à l'origine, une longueur de 3,70 m pour une largeur de 4 m et une hauteur de 1,20 m environ (alt. 448,87 m/450,07 m). Il n'est pas exclu que ses six marches en dalles de grès aient été initialement bordées au nord par l'extension ouest du long muret rectiligne ponctuellement observé dans le secteur Est, où il a pu longer un chemin d'accès (fig. 132: M42).

Le vestibule L41

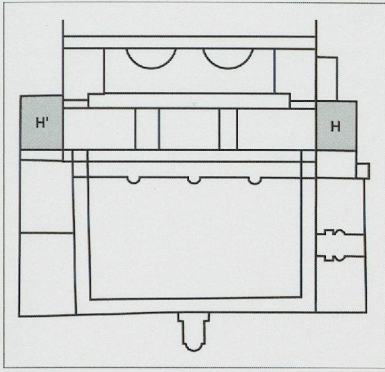
Cet escalier débouchait sur un local de forme rectangulaire, inexploré, aux dimensions restituées de 11,50 x 7,80 m (L41). Situé dans le prolongement de l'aile orientale, à l'angle nord-est du péristyle, il est interprété comme un vestibule, principalement en raison de sa connexion avec l'escalier. Il a pu distribuer les accès aux portiques nord et est du péristyle (L12 et L32), ainsi qu'à la cour-jardin nord de l'aile orientale G (L40) et à l'annexe adjacente au nord (H).

Les annexes H-H' du corps principal

Au-delà des locaux d'accès latéraux, il semble que les ailes du péristyle central D se soient prolongées sous la forme d'annexes venues flanquer de part et d'autre le corps principal de la demeure primitive. Leurs limites ne sont pas toutes attestées du point de vue archéologique: leur restitution en plan est donc extrapolée à partir des rares données de terrain disponibles et de leur alignement supposé en façade

46 Cf. *supra*, p. 26-28.

47 Cf. BÖGLI/MEYLAN 1980, p. 35-36.



sur celle des corps de bâtiments qu'elles devancent. Cela a pour conséquence leur disposition légèrement dissymétrique par rapport à l'ordonnance axiale du noyau primitif.

L'annexe orientale H

L'emprise de ce vaste local, dont la partition interne est totalement inconnue, est estimée à 170 m². Il jouxte au nord la petite annexe adossée au pavillon d'angle nord-est (I), tandis qu'au sud, il est attenant au vestibule oriental, tout aussi mal connu (L41): ainsi la subdivision proposée pour ces deux espaces est-elle incertaine. Ensemble, ils offrent une surface totale estimée à 260 m², et se trouvent placés au point d'articulation entre le corps principal avec ses pavillons et les constructions du péristyle central. Regroupés ou non, mais dans les deux cas certainement communicants, ces locaux ont pu assurer la distribution des différents espaces résidentiels avec lesquels ils se situent apparemment de plain-pied (alt. 450,10 m env.). Il est en revanche plus difficile de se prononcer sur le type de dispositif adopté pour ces éléments rotulaires présumés, vestibule sous pavillon fermé (L41) et/ou péristyle (H), comme le montre notamment l'exemple d'Echternach L⁴⁸.

L'annexe thermale H'

Les quelques indications concernant cette annexe proviennent presque exclusivement d'un sondage de contrôle ouvert à l'angle nord-ouest du corps principal (fig. 61: S 8). En dépit du caractère extrêmement restreint de l'intervention, limitée à la largeur du trottoir actuel, ce sondage a cependant mis en évidence deux phases d'occupation pour des installations qui laissent entrevoir une fonction thermique assignée dès sa création à la partie nord de cette annexe, à hauteur du point d'articulation entre le corps principal et son pavillon d'angle nord-ouest (fig. 95: A-B').

Travaux préparatoires

L'adjonction de ce corps de bâtiment, de 16 x 12,60 m environ, dans un secteur à forte pente (env. 8%) a nécessité la mise en place d'importants remblais d'égalisation pour asseoir les constructions projetées sur une terrasse plane, située 1,40 m environ en contrebas des pièces du corps principal.

Le couloir de séparation L44

Les pièces de l'annexe sont séparées du corps principal par un étroit couloir de 1,45 m de large (fig. 95: L44). Du sol en béton de chaux originel ne subsiste que sa couche de démantèlement relevée sous le *terrazzo* de la phase suivante. Ce premier sol (alt. 448,60 m) était installé au sommet d'un niveau de chantier exclusivement constitué de terre cuite pulvérulente, correspondant à l'aire de préparation du tuileau pour l'hypocauste de la pièce adjacente à l'est (L45).

La pièce chaude L45

Cette pièce, longue de 4 m, a été dégagée sur sa frange nord uniquement (fig. 95: L45). Son extension sud reste inconnue. Elle était équipée d'un hypocauste (St 47) dont les vestiges de l'*area* en béton de tuileau se situent environ 0,60 m plus bas que le sol du couloir, à l'alt. de 448,05 m. L'hypocauste a été ultérieurement désaffecté par un socle maçonné qui intègre dans son blocage les vestiges en molasse du *prae-furnium* de la première installation, ainsi que des plaques de béton de tuileau lissé provenant du sol de la pièce chaude. Nous ne disposons en revanche d'aucun indice en faveur d'un équipement analogue pour le local, de 4 x 3 m, qui jouxtait la pièce chaude au nord (fig. 95: L47).

Un premier bassin froid

Les importantes modifications apportées lors de la phase suivante à la pièce contiguë à l'ouest (L46), avec notamment la création d'une nouvelle subdivision et d'un bassin, ont occulté les installations d'origine. Elles sont uniquement attestées ici par

48 Cf. METZLER *et al.* 1981, Beilage 9 (première période).

les nombreux vestiges architecturaux mis en remblai pour asseoir le fond d'un bassin en *opus spicatum*. Il est par conséquent difficile de déterminer s'il y a eu changement d'affectation de ce secteur ou si celui-ci était d'emblée dévolu à une fonction thermique comme cela semble être le cas à la phase suivante. Plusieurs indices font cependant pencher en faveur de cette seconde hypothèse, à commencer par la position altimétrique de l'empreinte laissée par le sol primitif de cette pièce sur le parement interne de son mur oriental, une cinquantaine de centimètre en contrebas de l'*area* de l'hypocauste attenant: avec un écart de 1 m environ entre ce premier sol et le niveau de circulation restitué pour la pièce chaude adjacente (L45), on obtient une différence de hauteur pouvant tout à fait convenir à la profondeur d'un bassin. Bordant la pièce chaude et sa voisine au nord, celui-ci a pu s'étirer, peut-être à découvert, sur une longueur maximale de 6 m, jusqu'à l'angle nord-est de l'annexe H'.

En outre, l'existence d'une première pièce froide dans ce secteur semble confirmée par les déchets de tuileau et les quelques éléments de briquettes en terre cuite présents dans les niveaux de démolition liés à cette phase, en contrebas de l'annexe, ainsi que dans la couche d'incendie à proximité, dans le sous-sol du pavillon d'angle B'. Ces éléments de revêtement en *opus spicatum*⁴⁹ du même type que ceux du bassin réaménagé à l'état 4A, y sont associés à de nombreux éléments de bassin en béton de tuileau et de fragments de tuyaux en terre cuite⁵⁰. Ensemble, ils témoignent du développement de l'équipement thermal résidentiel: sans doute confiné à ses débuts dans le pavillon nord-ouest B' (L14), le secteur balnéaire a pu s'étendre, voire se déplacer dans l'annexe occidentale H' durant cette phase.

Enfin, les traces d'épandages de couches cendreuses observées à l'angle sud-est de l'annexe signalent l'installation des locaux de service des pièces thermales dans cette partie du bâtiment, laissant supposer qu'il a pu être entièrement réservé à un *balneum*.

La petite annexe I du pavillon d'angle B

Sur la terrasse inférieure, cette phase d'agrandissement s'est caractérisée par l'adjonction d'une annexe à vocation utilitaire, venue s'accoler à la façade orientale du pavillon d'angle nord-est (fig. 95: B et fig. 122). Cet étroit corps de bâtiment, de 13 x 5,70 m, regroupait au moins cinq locaux aux dimensions relativement modestes et inégales, situés à peu près au niveau des pièces de l'étage inférieur du pavillon (fig. 78 et 95: L48-52). Son emprise, d'environ 75 m², demeure approximative, les vestiges de son extension nord ayant été occultés lors de remaniements ultérieurs. On ne peut par conséquent exclure un alignement de la façade nord de cette annexe sur celle du pavillon B adjacent. Quant à sa partie sud, une intervention ponctuelle de 1982 a mis en évidence son mur de fermeture qui la séparait, peut-être par le biais d'un couloir, de l'espace de distribution présumé des constructions de la terrasse supérieure (H).

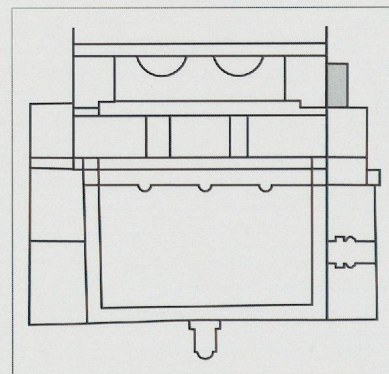


Fig. 122

Avenches, Derrière la Tour. Secteur Ouest. Vue du local L15 du pavillon d'angle B (à gauche) et du local L49 de l'annexe I, avec son foyer St 48 (à droite).

49 Ensembles 03/12760 et 12800.

50 Ensemble 03/12760.

Travaux préparatoires

Ce petit bâtiment s'est implanté à hauteur des pièces d'habitat inférieures du pavillon (L15-21), après l'assainissement de la zone de dépotoirs du talus extérieur au moyen de remblais (fig. 87: c6). La création de ce terre-plein a eu comme conséquence une surélévation de plus d'une cinquantaine de centimètres des niveaux de circulation de l'annexe par rapport à celui de l'étage inférieur du pavillon (fig. 122).

Les murs

Les murs de cette annexe possèdent tous d'imposantes fondations maçonnées incluant de nombreux éléments en remploi. Avec une épaisseur de 0,80 m en moyenne, elles apparaissent surdimensionnées au regard de l'étroitesse des locaux qu'elles définissent, même s'il est évident que certaines de ces maçonneries ont servi de soutènement aux remblais mis en place. Cela peut également suggérer l'existence d'un étage supérieur. Les éléments conservés sur deux à trois assises au maximum attestent une élévation en petit appareil régulier, de 0,60 à 0,70 m de large. Certains parements, tels ceux du mur de fermeture oriental (fig. 78 et 96: M45) comportent en outre les traces de réfections survenues lors de leur réutilisation à l'état 4.

Des sols rudimentaires

En revanche, les niveaux de circulation partiellement conservés ou démantelés signalent l'installation de sols en mortier de chaux de facture assez grossière, peu épais (3-8 cm), dépourvus de radier et sans traitement particulier de surface. Dans les deux cas où le sol est en partie préservé (L49 et L51), celui-ci se trouve associé à des foyers.

Les foyers

L'aménagement le mieux conservé de cette annexe est sans conteste le foyer mis au jour dans le local central L49 de la subdivision occidentale de l'annexe (fig. 78 et 96: St 48): il s'agit d'un foyer à simple niche accolé à la paroi nord de la pièce dans sa partie médiane. Sa partie arrière, semi-circulaire (0,70 m x 0,35 m), est encastrée dans le mur et porte des traces de réfections d'entretien. Son dallage est constitué de quatre *tegulae* maçonnées, disposées à même le sol de la pièce, et délimitées par un alignement de fragments de tuiles posés de chant (fig. 123). Les nombreux ossements animaux brûlés récoltés dans les épandages de ce foyer, mêlés à sa couche de démolition, suggèrent un usage culinaire.

Les traces d'un second foyer ont été détectées à l'angle nord-est du local L51 sous la forme d'une recharge rubéfiée du sol de mortier de chaux dans laquelle était encore visible l'empreinte d'une *tegula* placée face contre sol et accolée à la paroi orientale de la pièce (fig. 78 et 96: St 49).

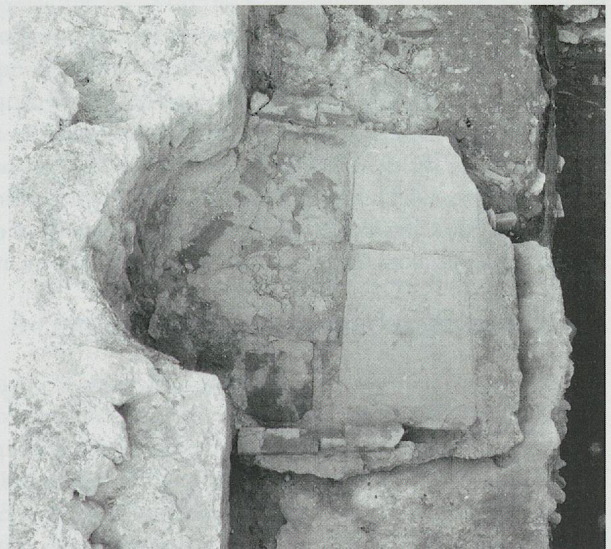


Fig. 123

Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Secteur Ouest. Foyer St 48 dans le local
L49 de l'annexe orientale I de l'avant-
corps B.

Pièce (L)	Dimensions (en m)	Surface (en m ²)	Altitude des sols (en m)
48	4,7 x 2,40	9,60?	446,40/446,25
49	3,30 x 2,50	8,25	446,05
50	4,30? x 2,50	10,75?	445,90/445,75
51	4,40? x 2,40	10,56?	446,25/446,10
52	7,80? x 2,40	18,72?	> 445,70/445,20

Partition interne

Le compartimentage de l'annexe est défini dans le sens de sa longueur par deux murs médians édifiés dans le prolongement l'un de l'autre (fig. 78: M43-44); ils délimitent deux longs couloirs sensiblement de même largeur (2,40/2,50 m), à leur tour subdivisés en locaux exigus placés en enfilade. Ceux-ci se situent sur de petits paliers successifs aménagés dans la pente.

La moitié occidentale de l'annexe comporte une succession de trois petites pièces contiguës aux pièces du pavillon mais non communicantes avec ces dernières (fig. 78 et 95: L48-50). Pour autant que l'on puisse en juger, le couloir oriental se fractionne en deux espaces beaucoup plus allongés (L51-52) par lesquels on devait accéder à la série de pièces adjacentes, comme en témoignent les traces, dans leur mur de séparation, d'une porte communicante pour les locaux L49 et L52, condamnée ultérieurement.

Les entrées de cette annexe n'ont quant à elles pu être localisées: on les imagine volontiers côté nord ou en façade orientale, occultées par les réfections ultérieures dont a fait l'objet ce mur. On ne peut non plus écarter l'hypothèse d'un accès depuis le local de distribution du palier supérieur (fig. 95: H), impliquant alors l'existence d'une rampe d'escalier, en bois ou en dur, dans la partie sud inexplorée de l'un des deux locaux méridionaux (L48 ou L51).

Une extension des communs

La création de cette annexe à usage domestique avait sans doute pour but premier de compléter la série des locaux attenants à l'étage inférieur du pavillon nord-est B, peut-être réservé au logement du personnel d'intendance (L15-21). Dotée ou non d'un étage supérieur pour desservir directement les pièces de la partie «noble» de ce pavillon, elle reflète, malgré ses dimensions modestes, la nécessité d'augmenter le nombre des espaces utilitaires qu'a forcément impliqué le programme d'extension considérable du secteur résidentiel.

Remodelage du quartier d'entrée nord C

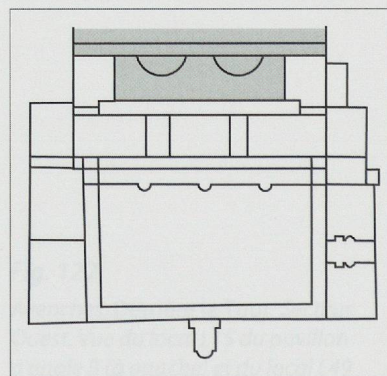
Au cours de ce même programme, les transformations apportées au quartier d'entrée nord ont entraîné la restructuration complète de ses paliers inférieurs (fig. 62: L25-27) pour donner une plus grande ampleur à sa cour d'honneur (fig. 95: L25) et l'agrémenter d'hémicycles à colonnades (L53-53'). Cette nouvelle configuration a dû entraîner une modification du cheminement des rampes d'accès que l'on suppose dès lors axial (cf. fig. 234). Ces propositions d'interprétation résultent plus d'une réflexion globale sur l'agencement architectural que des données du terrain, toujours aussi ténues pour ce secteur très fortement arasé⁵¹.

Deux grands hémicycles ornementaux

Le témoignage archéologique le plus pertinent pour ces transformations est fourni par les deux tronçons du soubassement d'une construction semi-circulaire qui ont recoupé les murs du dispositif d'entrée précédent. Ces imposantes fondations, de 1,50 m de large, ne sont conservées que sur deux à trois lits de boulets morainiques et de matériaux en remploi, issus très probablement du démantèlement de l'agencement primitif (fig. 125). Pratiquement dépourvues de mortier de liaison, les assises

Fig. 124

Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Tableau des dimensions, superficies et altimétries des locaux de l'annexe I du pavillon nord-est.



51 Cf. supra, p. 92-93.

Fig. 125

Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Secteur Ouest. Le grand hémicycle M46
(L53) dans le quartier d'entrée nord C.



inférieures de cette construction en hémicycle (M46) sont venues s'appuyer contre le parement du mur de stylobate de l'ancien portique d'entrée présumé (fig. 78 et 96: M27). Les éléments mis au jour permettent de définir un local ouvert de 13,50 m de long pour une profondeur de 5 m (L53). Son report au plan d'ensemble autorise la restitution symétrique d'un second hémicycle occupant la partie ouest de la cour d'honneur (L53').

En dépit de l'aspect monumental que suggère l'épaisseur du soubassement préservé, il ne semble pas que ces hémicycles aient eu une autre fonction que celle, purement ornementale, d'animer la façade de la nouvelle cour tout en renforçant l'axialité de l'édifice. Leur insertion au plan de ce dernier, dans lequel ils apparaissent indépendants des autres constructions, empêche de leur assigner une quelconque fonction architectonique. D'autre part, les transformations n'ont apparemment pas impliqué un rehaussement du niveau de circulation de la cour qui aurait nécessité la création de pareils contreforts. De ces observations émane l'hypothèse plus plausible de larges murs-bahuts ayant servi de support à une colonnade libre en hémicycle, à l'image de celles décorant le *canope* de la *villa* d'Hadrien à Tivoli I⁵². Ces structures ne sont pas sans évoquer, dans une proportion moindre et une disposition différente, les galeries d'accueil curvilignes entourant les cours d'honneur de certaines grandes demeures aristocratiques de la Gaule du Sud-Ouest, comme à Montmaurin F⁵³ et à Lalouquette F dans sa phase du II^e siècle⁵⁴, ou encore celle de Lescar F⁵⁵.

Agrandissement de la cour inférieure et modification des rampes d'accès

Suivant la restitution proposée (*cf.* fig. 234), les hémicycles se trouvent distants de 7 m l'un de l'autre; ils devaient encadrer une première volée de marches permettant d'accéder, depuis l'esplanade d'entrée (fig. 95: L28), à un escalier axial menant au corps principal après avoir traversé la nouvelle cour d'honneur (L25). La largeur de cette dernière a été plus que doublée, passant de 6,20 m à 13,10 m (env. 680 m²) après la suppression du portique d'entrée initial et de son local arrière (fig. 62: L26-27). Comme cela devait être le cas à l'état initial, elle était vraisemblablement toujours encadrée par les portiques en surplomb de la façade du corps principal et des pavillons.

Transformations à l'intérieur des corps de façade

Le dispositif axial de la galerie de façade

La réorganisation du quartier d'entrée et la modification probable du cheminement d'accès sont susceptibles d'être à l'origine de la création d'un dispositif axial aménagé à l'intérieur de la galerie de façade du corps principal (fig. 96: St 50), en avant de sa salle d'apparat centrale (L1).

52 GROS 2001, fig. 423, p. 369. On signalera qu'à Avenches les fouilles du quartier d'entrée nord n'ont livré aucun élément de colonnade ni de statue en rapport avec l'ornementation supposée de ces hémicycles.

53 FOUET 1969 (rééd. 1983).

54 LAUFFRAY *et al.* 1973.

55 BALMELLE 2001, p. 130-131, 363-365; fig. 333.

Incidence sur la circulation en sous-sol

Cet agencement a été repéré en 2003 sous la forme de trois murs de refend implantés parallèlement à égale distance (3,90 m) dans la partie médiane du couloir de service courant sous la galerie-portique (L11). Conservés sur une hauteur maximale de 0,80 m en élévation, ils s'étiraient probablement sur toute la largeur du couloir, barrant le passage qui assurait auparavant la communication en sous-sol entre les locaux des niveaux inférieurs de chacun des pavillons d'angle (fig. 126).

Le soutènement pour un vestibule axial?

Avec une largeur de 0,70 m, ces murs délimitaient deux locaux carrés exigus, de dimensions à peu près égales, de 4 x 3,90 m (L54-55). Hormis la perturbation du sol de terre battue du couloir résultant de l'implantation des nouvelles maçonneries, aucun indice concernant la destination de ces locaux n'a été relevé. Les décombres d'incendie qui les remplissaient, tout comme le reste du couloir, indiquent seulement que ces compartiments n'étaient pas aménagés en terre-plein. On peut toutefois envisager que leurs murs faisaient office de soutènement pour un dispositif particulier aménagé au niveau de la galerie-portique, tel un vestibule donnant de plain-pied sur la salle axiale, peut-être situé sur un palier supérieur accessible par quelques marches disposées latéralement. Cela sous-entendrait une galerie de façade légèrement plus basse que les pièces qu'elle devance, ce qui paraît plausible, mais que nous ne pouvons toutefois certifier, pour cette phase du moins.

Anciennes et nouvelles données

Les murs mis au jour à l'intérieur de la galerie semblent correspondre à ceux du local figurant sur les croquis du XVIII^e siècle, avec la mention de «*Fornax cum Vestigiis Balnei*» ou «*étuve*» (fig. 11 et 16). Nulle trace en revanche de cette étuve et du fameux «*escalier de marbre descendant à une fournaise avec vestiges de bains*» auquel il est fait allusion sur un croquis annoté figurant dans le manuscrit rédigé par Schmidt et Gruner⁵⁶ (fig. 12). À moins que cette soi-disant étuve ou fournaise se situe plus à l'est, en dehors des limites des fouilles de 2003 – en contradiction avec sa position centrée sur la salle axiale figurée sur les anciens croquis –, elle a dû, selon nous, être confondue avec les décombres d'incendie comblant le niveau inférieur de la galerie et des compartiments axiaux décrits ci-dessus (fig. 95: L54-55). Quant à l'escalier de marbre vu par Schmidt, il a sans doute été récupéré peu après sa découverte; il était certainement l'un des rares vestiges subsistants des aménagements du niveau supérieur de la galerie de façade, susceptible de correspondre à la volée de marche orientale aménagée à l'état 4A, après l'incendie.

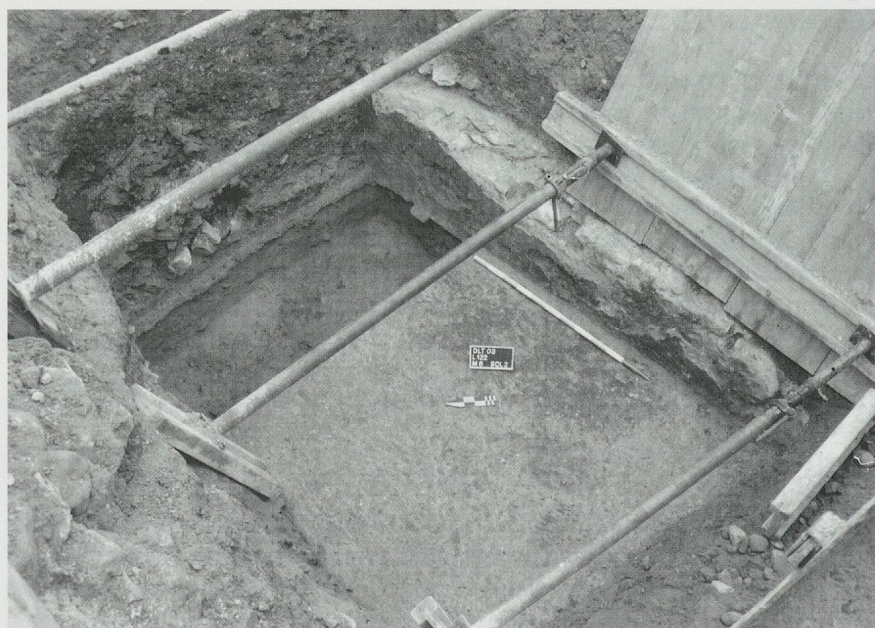
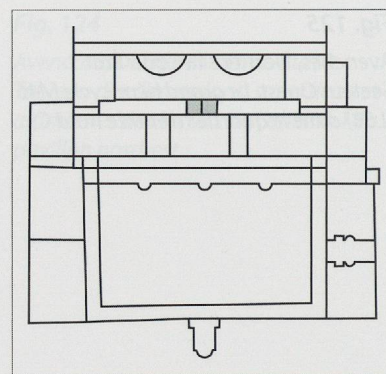
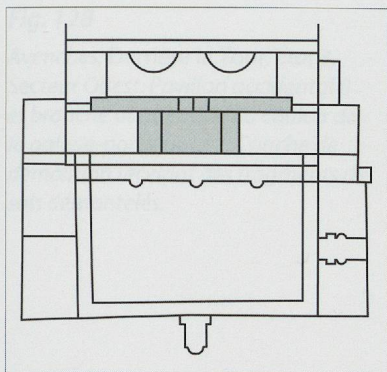


Fig. 126
Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Secteur Ouest. Vue partielle du
dispositif axial St 50 mis en place dans
le couloir de service sous la galerie-
portique (L11).

56 Ms. SCHMIDT/GRUNER 1751.



Rénovation des sols du corps principal

Peut-être indirectement liées à la création d'un vestibule en galerie de façade, les transformations qui se sont étendues à l'intérieur des pièces du corps principal, sont avant tout perceptibles dans les pièces adjacentes à la salle de réception (L2-3); elles ont vu leurs installations domestiques supprimées au profit d'un nouveau revêtement de sol en dur. Cela a également été le cas pour l'une des pièces attenantes à l'est (L4). On ignore en revanche si ces réfections ont également concerné la salle d'apparat. Elles traduisent du moins un changement d'affectation des pièces collatérales, peut-être transformées en espaces de réception annexes s'ouvrant sur la salle par de larges baies.

De nouveaux sols... démantelés

Les pièces voisines de la salle axiale (L2a-b, 3a et 4) comportaient toutes la couche de démolition sur place du sol ayant remplacé leurs aménagements initiaux plus sommaires (terre battue chaulée). Les quelques rares fragments récoltés dans la couche de démolition de ces sols⁵⁷ se présentent sous l'aspect d'un mortier gris, épais de 2-4 cm et lit de chaux (1 cm) pour la pose d'un semis irrégulier de pierres de taille variable grises et jaunes (calcaires), signalant un revêtement en *terrazzo signinum*⁵⁸.

Ces sols de facture particulière ont été démantelés et laissés tels quels sur place pour servir d'assise à de nouveaux *terrazzi* ponctuellement observés dans la pièce L4 (fig. 127). Ces recharges, qui devaient également recouvrir la surface des pièces collatérales (L2-3), n'ont pas été conservées dans ces locaux. Dès lors, peut-être que les termes de «*pavimenta opere crassiore fabricata*» ou «*pavimentum minus artificiale*», qu'utilise Schmidt pour désigner les sols de ces pièces (fig. 11-12), s'appliquent finalement à ces sols en *terrazzo signinum* remaniés. À moins qu'ils fassent tout de même référence à un sol mosaïqué venu les recouvrir, et desquels proviendraient les quelques tesselles blanches⁵⁹ récoltées au sommet de leur démantèlement...

Traces de réfections locales

Ce programme de transformations a sans doute affecté le noyau résidentiel primitif de manière plus importante que nous pouvons le percevoir. Il a également concerné les espaces utilitaires de son niveau inférieur où l'on a constaté la suppression des conduits d'écoulement (fig. 63: St 5-6) et du foyer à niche (St 4) aménagés dans le mur du couloir inférieur de la galerie de façade L11. Ces modifications découlent

Fig. 127

Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Secteur Ouest. Corps principal.
Local L4. Sol de terrazzo (recharge).



57 Inv. 03/12794-1 et -2.

58 Cf. vol. 2, p. 117.

59 Ensemble 03/12794. On notera que ces tesselles pourraient tout aussi bien résulter de l'épandage des débris de la grande mosaïque voisine de Bacchus et Ariane.

peut-être, directement ou indirectement, du compartimentage de ce dernier lors de l'installation du dispositif axial (fig. 96: St 50), qui a dû entraîner une réorganisation du quartier servile après la subdivision de son principal axe de communication. Quoi qu'il en soit, la branche occidentale du couloir semble être restée en fonction, comme en témoigne le recrépissage du mur de galerie après la désaffectation et l'obstruction de la niche du foyer St 4.

On mentionnera enfin, le doublage, à l'étage inférieur du pavillon d'angle nord-ouest (L22), du soubassement du mur de fond de sa galerie de façade par une maçonnerie de 0,60 m de large (M8'). Ce renforcement architectural peut traduire une transformation survenue à l'étage supérieur du pavillon, comme l'adjonction d'une salle à abside, par exemple.

Une destruction partielle par incendie

L'un des éléments marquants de l'histoire de l'édifice relayés par les données archéologiques est sans conteste l'incendie qui a détruit une bonne partie de ses corps de façade nord dans le courant de la seconde moitié du III^e siècle. Celui-ci est signalé par les décombres qui comblaient, sur près de 1,50 m d'épaisseur, les locaux des étages inférieurs des pavillons d'angle et de la galerie de façade du corps principal. Il est en outre clairement attesté par les vestiges subsistants des aménagements en sous-sol qui en portent tous les stigmates plus ou moins profonds.

Propagation et dégâts de l'incendie

Sur la base de l'ensemble des indices récoltés, on peut envisager, avec plus ou moins de certitude, que ce sinistre, sans doute d'origine accidentelle (?), s'est déclaré dans l'un des locaux du quartier servile inférieur, se propageant ensuite, via le long couloir de service de la galerie de façade L11, à l'ensemble des sous-sols des deux pavillons B-B'; au passage, il s'est également étendu aux pièces résidentielles de ces derniers, occupant l'étage supérieur, ainsi qu'à la galerie-portique de façade, comme en témoignent les éléments rubéfiés de sa colonnade découverts parmi les décombres de son couloir inférieur. Il semble en outre que l'incendie a dû être maîtrisé avant qu'il n'atteigne les pièces du corps principal A; c'est du moins ce que supposent les observations faites sur les portions dégagées de ces dernières, qui n'ont révélé aucune trace de destruction par le feu.

Concernant les autres traces d'incendie éparses repérées notamment dans le pavillon méridional à abside F, ainsi que dans quelques-unes des unités de l'extension palatiale sévérienne, elles relèvent d'un ou plusieurs sinistres survenus au moment de l'abandon du palais, voire au cours de sa réoccupation partielle⁶⁰.

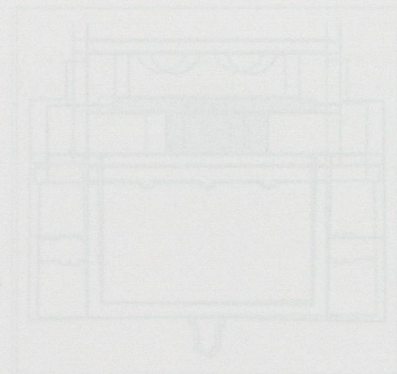
Témoignages d'un décor et d'un mobilier luxueux

Ce premier incendie a ainsi provoqué la désaffectation des étages inférieurs; les parties subsistantes ont été enfouies sous leurs décombres et ceux des niveaux supérieurs, qui ont ensuite été assainis par des remblais d'égalisation pour asseoir les nouvelles constructions du programme sévérien.

Ce tragique événement et surtout le mode de réorganisation architecturale qui s'en est suivi, laissant en place ces amas de matériaux, ont été, pour les archéologues, une véritable aubaine: piégés dans ces décombres, plusieurs vestiges mobiliers, ornementaux et architecturaux, reflètent notamment le faste des pièces de l'étage supérieur des pavillons, qui devaient abriter des appartements résidentiels ainsi qu'un premier espace thermal.

Précieuses découvertes dans le sous-sol du pavillon nord-est

À l'intérieur du pavillon nord-est B, ces décombres ont malheureusement été «visités» et remaniés par les fouilles de 1750-1751; les chercheurs d'alors ont néanmoins délaissé plusieurs éléments de mobilier en bronze partiellement incendiés⁶¹, récupérés lors des investigations de 1989 dans ce secteur. Parmi ceux-ci figurent notamment



60 Cf. *infra*, p. 243.

61 Ensemble 89/7539 notamment. Cf. vol. 2, p. 285-286.

Fig. 128

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Pavillon occidental B' et branche occidentale du couloir de la galerie-portique L11. Couche de démolition recelant des fragments de sols démantelés.



le pied sculpté d'un meuble, sans doute un brasero, comportant un personnage ailé dans sa partie supérieure et une patte d'animal dans sa partie inférieure⁶² – probablement un sphinx – et le bras d'un candélabre⁶³. On mentionnera encore, à côté de ces éléments attestant le caractère luxueux de l'ameublement, une dizaine de pièces de vaisselle⁶⁴, un miroir⁶⁵, ainsi que quelques petits fragments susceptibles d'appartenir à une statue (équestre?)⁶⁶.

Un sous-sol archéologique mieux préservé dans la partie ouest

En revanche, les couches de démolition du pavillon occidental B' et de la branche occidentale du couloir de la galerie-portique L11 ne semblent pas avoir fait l'objet de remaniements autres que ceux engendrés par la récupération des maçonneries des dernières phases (fig. 128). Bien que partielle, leur exploration a ainsi permis la récolte d'une plus grande quantité de vestiges architecturaux et décoratifs que dans le pavillon opposé, tels des grandes plaques de *terrazzi*, de rares éléments de placage en calcaire, une importante quantité de blocs de tuf brûlés, quelques blocs d'assise et/ou de dalles de stylobate⁶⁷, ainsi que plusieurs éléments de colonnade en calcaire⁶⁸ provenant très vraisemblablement de l'agencement de la galerie-portique supérieure.

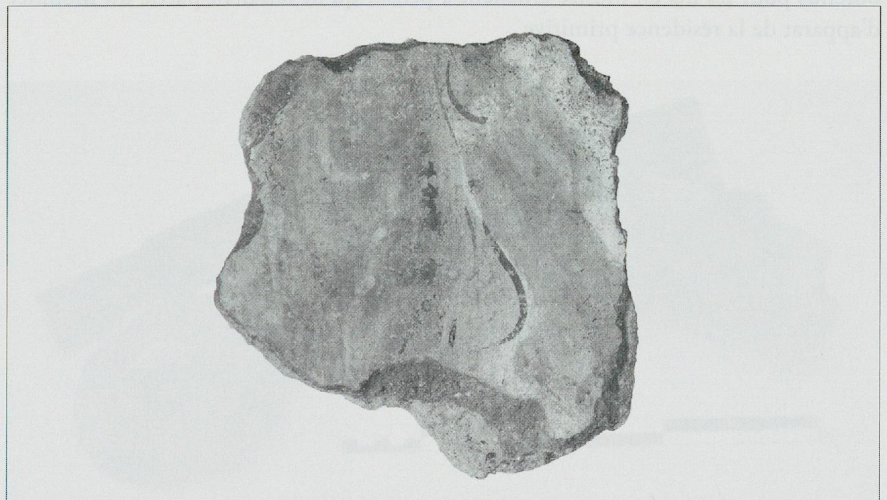
Sont également à signaler les éléments de bassin en tuileau crépis de rouge, témoins potentiels de l'équipement du secteur thermal présumé⁶⁹ (fig. 95: L14).

Ces décombres renfermaient en outre des fragments de fresques polychromes à scènes figuratives (fig. 129); elles appartiennent à un décor de plafond⁷⁰, peut-être bien celui de la salle à l'étage du local L22, d'où proviennent également les garnitures de lits en bronze évoquées ci-après.

Rappelons enfin les nombreuses ferrures et charnières de portes⁵⁰, découvertes pour la plupart au voisinage immédiat des seuils du niveau inférieur.

Fig. 129

Avenches, Derrière la Tour. État 3. Secteur Ouest. Pavillon occidental B'. Local L22. Fragment de peinture murale à décor figuré. Inv. 03/12767. Échelle env. 1:3.



62 Inv. 89/7539-1. Cf. vol. 2, p. 285-286, fig. 251, n° 77.

63 Inv. 89/7539-3. Cf. vol. 2, p. 286, n° 89, fig. 268.

64 Cf. vol. 2, p. 285-286.

65 Inv. 89/7539-2. Cf. vol. 2, p. 296, n° 140.

66 Inv. 89/7539-19 à -24. Cf. vol. 2, p. 147-149, nos 32 et 34-39, Abb. 138g, 138i, 139a-d et 140.

67 Inv. 03/12779-6, 12789-1 et 12797-1. Cf. vol. 2, p. 28, nos 84-86.

68 Inv. 03/12760-2, 12767-8, 12775-1, 12778-1 à -5, 12779-1 à -5. Cf. vol. 2, p. 12-13, 26-28 et 37-40, fig. 16-19, nos 71-83.

69 Ensembles 03/12759, 12760, 12767, 12774 et 12779.

70 Ensemble 03/12767.

71 Inv. 03/12767-3 et -4; 03/12772-1; 03/12774-1 à 8 et 11; 03/12791-1. L'étude de ce mobilier reste à faire.



Fig. 130

Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Secteur Ouest. Pavillon occidental B'.
Éléments de décor de lits d'apparat en
bronze in situ.

Les éléments de lits d'apparat

L'ornementation luxueuse dont ont bénéficié les pièces de ce secteur résidentiel est confirmée par la découverte exceptionnelle des nombreux restes déformés par l'action du feu de lits d'apparat en bronze⁷² (fig. 130): les quelque 390 fragments récoltés appartiennent à des pieds et à des gaines de cadre moulurées et, pour certaines, ornées d'incrustations en argent et en cuivre⁷³ (fig. 131).

Ce lit s'apparente en de nombreux points aux éléments découverts dans l'épave *Fourmigue C*, à Golfe-Juan F, remontant au début du I^{er} siècle av. J.-C. Il trouve, si l'on peut dire, son parallèle géographique le plus proche dans les éléments rigoureusement identiques⁷⁴ acquis en 1849 auprès d'un particulier par l'ancien conservateur des antiquités, Emmanuel d'Oleyres. De provenance incertaine, ces éléments portent également des traces d'incendie. Leur examen a montré qu'ils appartiennent au même lot que les trouvailles récentes! Ils doivent donc provenir du même secteur, prélevés lors de la récupération des vestiges du mur de façade occidentale, à proximité duquel ont justement été découverts les fragments de 2003; il est également possible qu'ils aient été récoltés dans la partie orientale de l'édifice, à l'occasion des fouilles du milieu du XVIII^e siècle⁷⁵.

Vestiges pêle-mêle

Face à un tel contexte, sans distinction stratigraphique possible, il est pratiquement impossible de discerner quels éléments ont appartenu à l'agencement de la première demeure (état 2), et quels autres proviennent de la phase d'extension et de transformations du secteur résidentiel (état 3). Toutefois, les rapprochements stylistiques obtenus pour les lits en bronze amènent à penser qu'ils faisaient partie du mobilier d'apparat de la résidence primitive.



Fig. 131

Avenches, Derrière la Tour. État 3.
Secteur Ouest. Pavillon occidental B'.
Sélection de fragments de lits
d'apparat en bronze.

72 Ensembles 03/12751 et 12767.

73 Cf. vol. 2, p. 286-288. Étude en cours par S. Delbarre-Bäertschi, V. Fischbacher et M. Krieg. Cf. DELBARRE-BÄERTSCHI *et al.* 2009.

74 Inv. SA/501-521. Cf. *supra*, p. 38-39 (n. 95).

75 La documentation relative à ces fouilles ne fait cependant aucune mention de la découverte de telles pièces.

Datation

Les indices chronologiques concernant la création du vaste péristyle D et du nouveau groupe de bâtiments sur la terrasse supérieure sont rares: ils sont fournis par les ensembles céramiques issus des niveaux liés à l'implantation du pavillon-*triclinium* méridional F⁷⁶ et du mur de fermeture de l'aile occidentale G⁷⁷, au terrassement de la cour centrale du péristyle L34⁷⁸, ainsi qu'à l'aménagement de ses niches d'agrément E⁷⁹. Ceux obtenus pour les adjonctions et transformations du noyau primitif sur la terrasse inférieure proviennent essentiellement du mobilier récolté dans les couches de nivellement et d'assainissement des anciens dépotoirs pour la construction de la petite annexe I⁸⁰ venue s'adosser aux locaux inférieurs du pavillon d'angle nord-est B (fig. 87: c6).

La réunion de ces indices permet de proposer un *terminus post quem* du deuxième quart du II^e siècle⁸¹ pour la réalisation de ce programme d'agrandissement et de transformations du complexe résidentiel occidental.

Certaines de ces réfections sont dépourvues de marqueurs chronologiques et ont été discernées parfois uniquement sur la base d'analyses de maçonneries, de leur insertions stratigraphiques ou encore, à défaut, d'une logique architecturale, comme c'est le cas pour le remodelage du quartier d'entrée nord C.

L'analyse stylistique suggère une datation trajano-hadriane pour les décors pariétaux du pavillon-*triclinium* méridional F et du péristyle secondaire de l'aile orientale G. L'étude du tapis de mosaïque central St 33 du sol originel du pavillon F permet quant à elle de situer celui-ci dans le courant de la première moitié du II^e siècle, d'après le parallèle stylistique le plus proche, fourni par un pavement de la Maison de *Nocturnus*, à Reims F⁸². Cette datation s'accorde en outre avec la chronologie établie d'après le mobilier céramique. Celle-ci est de surcroît étayée par la découverte, dans la couche de démolition de l'annexe I du pavillon d'angle B avant son agrandissement, d'un élément de placage en marbre de type *verde antico*⁸³: ce type de marbre, introduit à Rome par Hadrien⁸⁴, fournit ici, dans son contexte, un *terminus post quem* dans la première moitié du II^e siècle pour certaines rénovations du décor de l'édifice.

Le mobilier céramique provenant des dépotoirs et des couches d'occupation et de démolition extérieurs, au voisinage du quartier d'entrée nord C et des annexes latérales H et I⁸⁵, ainsi que celui issu des décombres des étages inférieurs des pavillons d'angle B-B' et de la galerie-portique L11⁸⁶, permet de situer la destruction par incendie des corps de façade de la résidence dans le courant de la seconde moitié du II^e siècle.

76 Ensemble 95/9945.

77 Ensemble 04/12892.

78 Ensemble 89/10237.

79 Ensemble 95/9831.

80 Ensembles 89/7554, 7567-7568, 7597 et 7600.

81 Cf. vol. 2, p. 168-171.

82 Cf. vol. 2, p. 117.

83 Ensemble 89/7578.

84 Cf. vol. 2, p. 47.

85 Ensembles 88/7293 et 7303; 89/7518, 7523-7524, 7532, 7551, 7559, 7562-7563, 7565, 7578 et 7603; 03/12787-12788 et 12878. Cf. vol. 2, p. 171-177.

86 Ensembles 89/7522, 7549 et 7611; 03/12751, 12766-12767, 12772-12774, 12777-12779, 12789, 12791, 12799 et 12873. Cf. vol. 2, p. 171-177.

